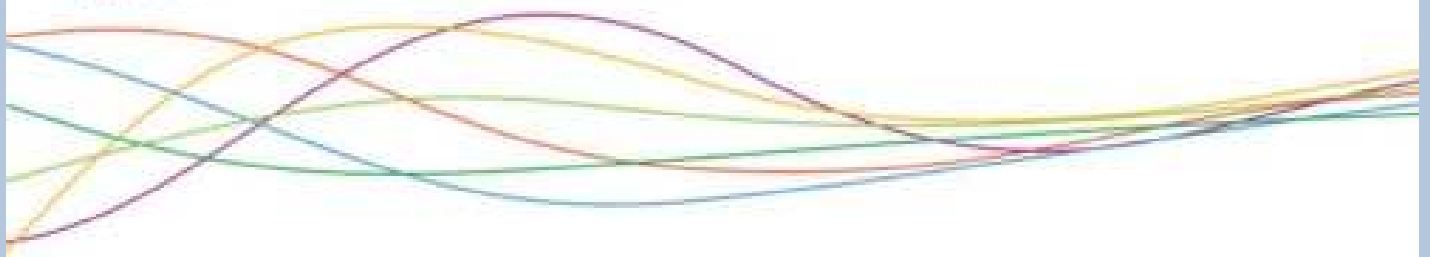


# AVIS

## SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS ET LE COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL RÉGIONAL EXERCICE 2018



Assemblée plénière du 20 juin 2019

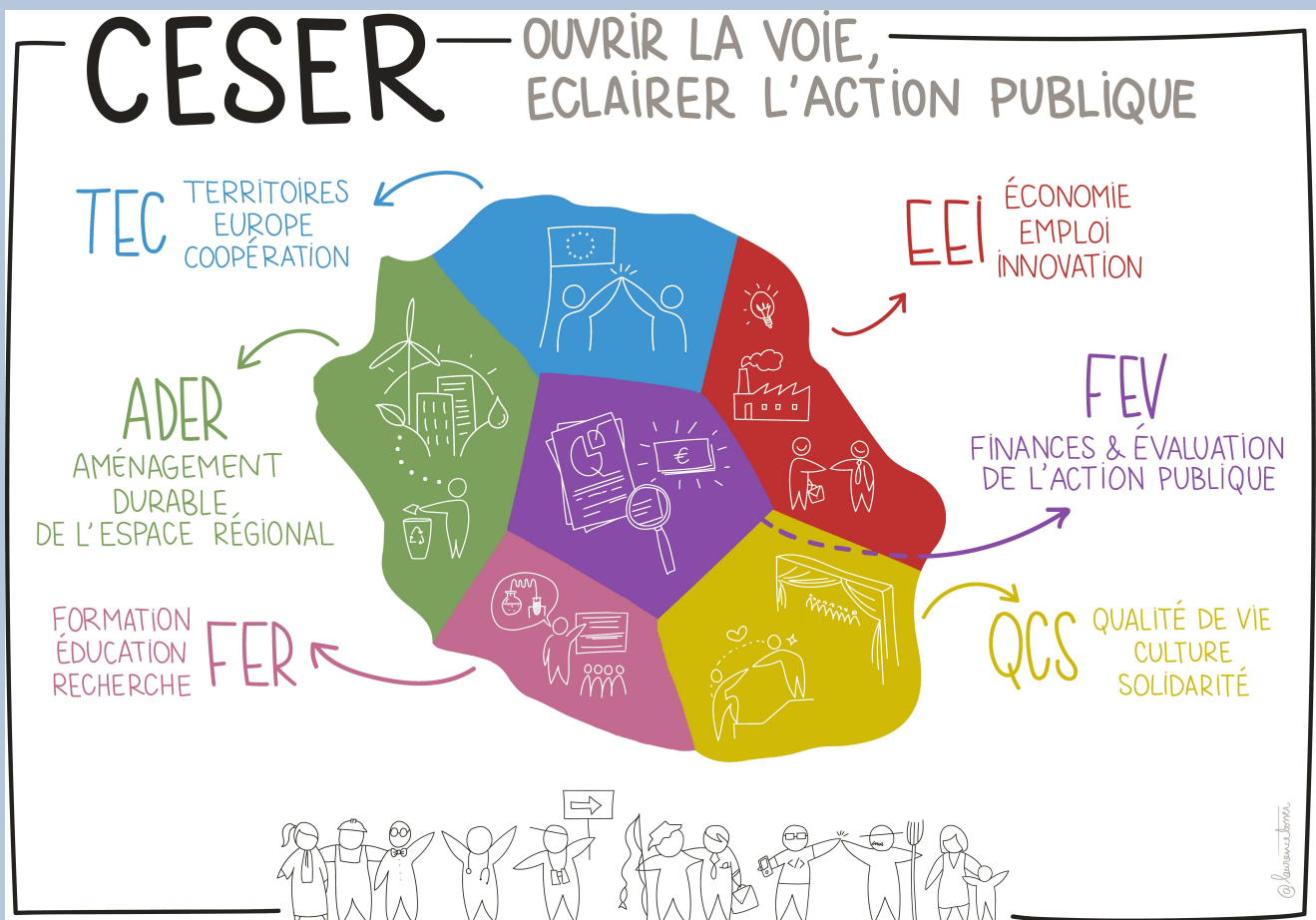


# AVIS

## DES COMMISSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

### SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS ET LE COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL RÉGIONAL

- EXERCICE 2018 -

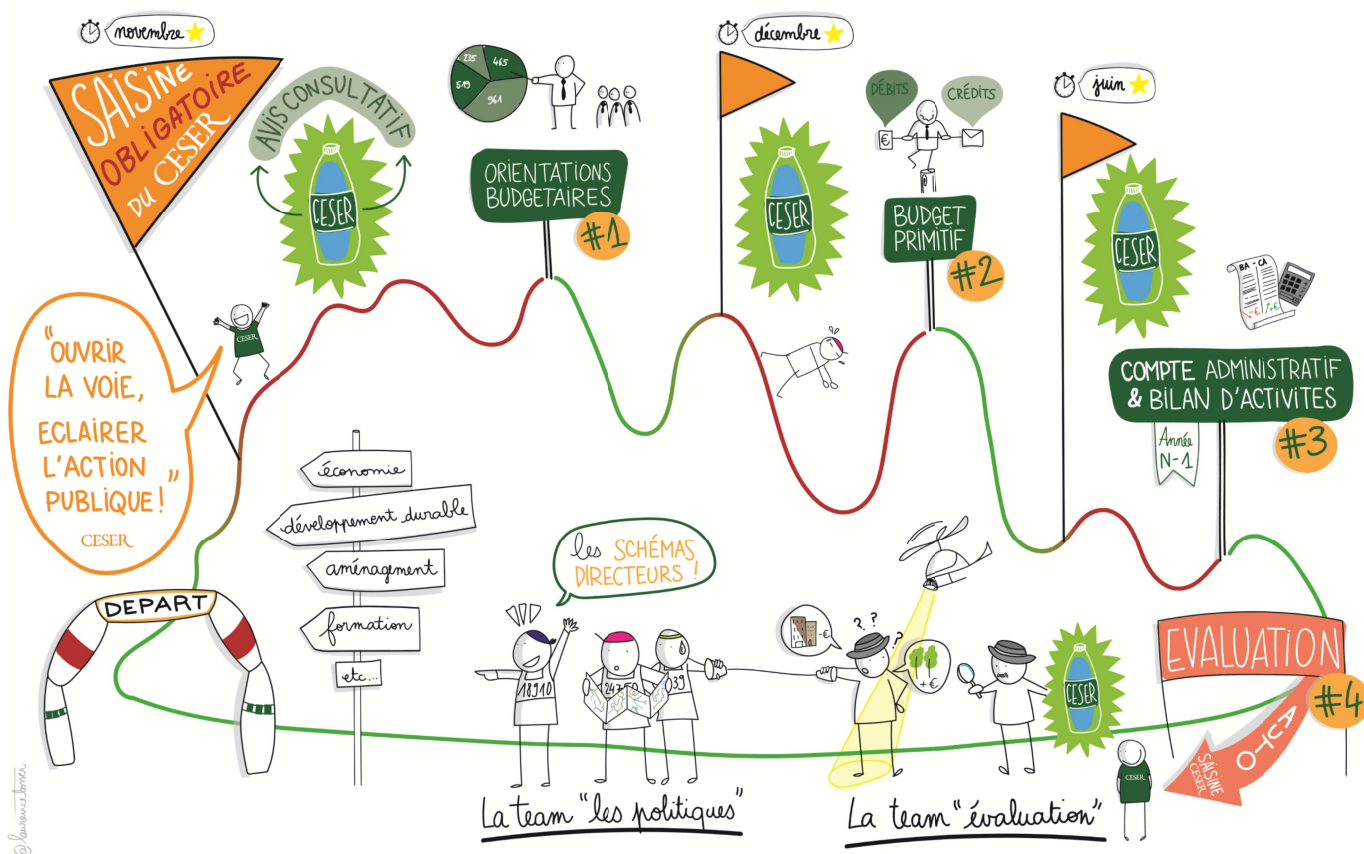


« Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de La Réunion constitue aujourd'hui un pivot de cet « espace commun de vie ». Par les travaux qu'il mène, l'analyse et l'éclairage de ses avis ou de ses rapports, sa mission principale est d'accompagner le Conseil régional, son interlocuteur privilégié, mais aussi l'ensemble des acteurs, décideurs et responsables de notre région dans l'exercice de leurs missions, mandats et responsabilités. Le CESER joue ainsi un rôle important dans la rénovation d'une démocratie fragilisée car sans les élus, la démocratie en particulier locale n'est pas possible, mais sans la société civile organisée, sans le CESER, la démocratie locale n'est pas complète.

Fort de son ADN, qui ouvre la voie et éclaire l'action publique, le CESER de La Réunion souhaite renforcer l'expression de la société civile organisée et continuer de nourrir une vision transversale et prospective de l'action publique en région auprès du Conseil régional, mais également plus largement auprès des Réunionnais, en fondant sa mission autour de trois valeurs : la **coopération**, la **complémentarité** et la **confiance**. »

Dominique VIENNE  
Président du CESER  
de La Réunion

## LE PARCOURS BUDGETAIRE REGIONAL





## PRÉAMBULE

Le CESER a été saisi pour avis par le Président du Conseil régional de La Réunion sur un certain nombre de documents qui seront soumis à l'Assemblée plénière du Conseil régional le 21 juin prochain.

Contrairement à ses habitudes, le CESER et ses Commissions n'ont pu, pour des raisons indépendantes de leur volonté, répondre à la totalité des demandes du Président du Conseil régional.

Le CESER a, cependant, avec les moyens qui sont actuellement les siens, mis tout en œuvre pour répondre au mieux, aux différentes saisines dont il fait l'objet.

Dans ce cadre, il a émis des avis sur les secteurs pour lesquels il avait les moyens de le faire. En revanche, les Commissions FER et ADER n'ont pas pu établir d'avis formalisés à la suite des auditions qui ont néanmoins été réalisées en responsabilité par les membres des Commissions précitées.

Le CESER souhaite ardemment que cette situation ne se prolonge pas et a pris acte des engagements du Conseil régional pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à un retour à la normalité.



# SOMMAIRE

<b><u>PRÉCONISATIONS &amp; OBSERVATIONS</u></b>	p. 6
<b><u>SYNTHÈSE</u></b>	p.11
<b><u>PARTIE 1 : AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES</u></b>	p.17
<b><i>Commission « Finances et Évaluation de l'action publique »</i></b>	p.18
1-Finances	p.18
2-Ressources Humaines	p.19
3-Patrimoine	p.20
4-Technologies de l'information et de la communication	p.21
<b><i>Commission « Territoires, Europe et Coopération »</i></b>	p.23
Affaires européennes - Programmes européens	
1-Le contour des programmes européens 2014-2020 aux sept piliers de la mandature	p.23
2-Le système de gestion et de contrôle des POE	p.24
<b><u>PARTIE 2 : LES GRANDES ORIENTATIONS PAR PILIER D'INTERVENTION</u></b>	p.28
<b><i>Commission « Formation, Éducation et Recherche »</i></b>	
<b><u>Pilier 1 : Un passeport réussite pour chaque jeune Réunionnais</u></b>	p.29
<b><i>Commission « Aménagement Durable de l'Espace Régional »</i></b>	
<b><u>Pilier 2 : Engager la deuxième génération des grands chantiers réunionnais</u></b>	p.30
<b><i>Commission « Économie, Emploi et Innovation »</i></b>	p.31
<b><u>Pilier 3 : Libérer les entreprises, libérer les énergies</u></b>	
1-Créer les éléments de rupture au service d'une trajectoire de croissance sécurisée	p.31
2-Renforcer et faire évoluer les dispositifs existants	p.32
3-L'innovation et la recherche comme facteurs d'excellence	p.33
<b><i>Commission « Aménagement Durable de l'Espace Régional »</i></b>	p.36
<b><u>Pilier 4 : Libérer la terre réunionnaise</u></b>	
<b><i>Commission « Qualité de la vie, Culture et Solidarité »</i></b>	p.37
<b><u>Pilier 5 : Notre identité, notre culture, not' fierté</u></b>	
1-Culture	p.37
2-Sport	p.38
<b><i>Commission « Formation, Éducation et Recherche » et « Qualité de la vie, Culture et Solidarité » réunies</i></b>	
<b><u>Pilier 6 : Plus d'égalités des chances pour les familles</u></b>	p.41
1-Égalité des chances	p.41
2-Mobilité et continuité territoriale	p.42
<b><i>Commission « Territoires, Europe et Coopération »</i></b>	
<b><u>Pilier 7 : Cap sur le monde, cap sur l'océan Indien</u></b>	p.47
1-Les relations bilatérales avec les pays cibles : la poursuite de l'intervention dans le monde économique	p.47
2-Les relations économiques bilatérales à travers les antennes de la Région à l'extérieur	p.48
3-Les relations économiques à travers les organisations de coopération de la zone	p.48
4-INTERREG Océan Indien cadre de la coopération transfrontalière et transnationale	p.49
<b><u>MOT DE CONCLUSION</u></b>	p.52
<b><u>ANNEXE</u></b>	p.53



# PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

## *Commission Finances et Évaluation de l'action publique*

### Finances

- > **Souscrit à la réactualisation de la Trajectoire d'Équilibre (TE)** qui devenait indispensable pour redéfinir la stratégie budgétaire de la Collectivité au regard de ses interventions croissantes et de ses marges de manœuvre financière restreintes<sup>1</sup>.
- > Réitère donc sa demande d'être destinataire de la Trajectoire d'Équilibre (TE) ainsi que de la PPI-PPF<sup>2</sup> actualisées.
- > **Souligne les efforts importants de la Collectivité pour une gestion rigoureuse des finances et de la dette**, ce qui lui permet, à la lecture de ce Compte Administratif, d'afficher un montant de dépenses réelles de fonctionnement en dessous du plafond fixé par le contrat de confiance, lui évitant ainsi toute sanction financière.
- > **Invite** la Collectivité à **profiter des gains d'efficacité induits** par l'expérimentation de la certification de ses comptes et amplifiés par la dématérialisation de la chaîne comptable et budgétaire, pour redéployer ses ressources vers de nouvelles missions, compétences et postes à plus forte valeur ajoutée.

### Ressources humaines

- > **Souligne** la volonté de la Collectivité de **stabiliser sa masse salariale** tout en pérennisant son personnel comme en témoigne la forte proportion des titulaires (proche de 70 %) dans ses effectifs.
- > **Invite à impulser une culture de la prévention** en répertoriant les compétences et missions de ses agents et anticiper l'évolution des postes et métiers nécessaires.
- > **Incite à développer la formation professionnelle continue** pour favoriser l'appropriation des outils numériques et dématérialisation et à **anticiper l'évolution des métiers et des postes**.
- > **Rappelle la nécessité d'anticiper le vieillissement du personnel de la Collectivité** par un suivi de la pyramide des âges qui devra influencer la politique de prévention et de gestion des risques au travail.
- > **Rappelle** les vœux du CESER concernant la **mise en place d'une véritable Gestion Prévisionnelle, des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC)**<sup>3</sup> ;

### Patrimoine

- > **Invite** la Collectivité à **renforcer sa politique de digitalisation, de type asset management**, en vue de valoriser son patrimoine, de réaliser des gains d'efficacité et de gérer au plus près les risques réglementaires.

### Technologie de l'information et de la communication

- > **Partage la stratégie** de la Collectivité s'agissant du **processus de dématérialisation interne** afin d'améliorer le fonctionnement de ses services.
- > **Est vigilante** concernant la dématérialisation des démarches administratives face à **la problématique de « l'illectronisme » et de la fracture numérique** au sein de la population réunionnaise.
- > **Suggère** en conséquence à la Collectivité, en partenariat avec les services sociaux des autres collectivités et organismes de services publics, **de rapprocher ses services en ligne des usagers** aux travers d'infrastructures mobiles et d'accompagnement de proximité en particulier dans les zones rurales<sup>4</sup>.

1 Avis du CESER sur le Bilan d'Activités et Compte Administratif 2017 – Assemblée Plénière du 19 juin 2018

2 Programmation Pluriannuelle d'Investissement-Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement

3 Avis du CESER sur le Bilan d'Activités et Compte Administratif 2017 – Assemblée Plénière du 19 juin 2018

4 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil Régional 2019 – Assemblée plénière du 21 Février 2019



# PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

## Commission « Territoires, Europe et Coopération »

### Affaires européennes- Programmes européens

- > **Porter une attention soutenue aux évaluations en continu** afin de proposer des mesures correctives s'imposant face aux évolutions de l'environnement et événements imprévisibles.
- > **Poursuivre les formations et échanges de bonnes pratiques** en direction des EPCI et les actions d'information et de sensibilisation en faveur des bénéficiaires pour optimiser la seconde phase de programmation des ITI.
- > **Pouvoir identifier clairement l'apport des fonds européens** dans chacun des piliers d'intervention afin d'apprécier pleinement l'ampleur des projets régionaux soutenus et de disposer d'un suivi plus précis et régulier.
- > **Prendre en considération**, dans les négociations, pour la programmation 2021-2027 :
  - \***des difficultés** tant techniques que financières **rencontrées par les bénéficiaires** intermédiaires, engendrées par les obligations européennes renforcées en matière de dématérialisation ;
  - \***des besoins de trésorerie** connus par tout bénéficiaire à l'entrée dans un dispositif soutenu par un financement européen.
- > **Poursuivre les négociations** au niveau gouvernemental, pour défendre nos singularités **sur la base de l'article 349 du TFUE**.

## Commission « Économie, Emploi et Innovation »

### Pilier 3 : Libérer les entreprises, libérer les énergies

- > **Demande que l'analyse menée** sur les actions et les dispositifs structurants dans le domaine de l'économie bleue et verte **dans le cadre du projet Interreg GROW RUP lui soit communiquée**.

### Numérique

- > **Demande de veiller à la nature, la qualité et la pérennité des emplois** dans le secteur cinématographique et audiovisuel.
- > **Demande à être régulièrement informée du déploiement des actions de la filière numérique** sur le territoire réunionnais.
- > Envisager à la lumière des Rencontres Régionales du Numérique la réorientation possible en matière d'accompagnement numérique des entreprises.
- > Insiste sur **l'importance de développer la culture numérique des entreprises**.
- > Insiste sur le rôle des experts comptables et les centres de gestion dans **l'accompagnement des entreprises dans la transformation numérique des entreprises**.

### Soutien aux entreprises

- > Faire remonter les **indicateurs** afin de mesurer **l'efficacité de l'action publique** en matière d'accompagnement à la création d'entreprises.
- > **Accompagner la montée en compétence de l'écosystème local de la pêche** afin de s'assurer que le potentiel de développement lui soit prioritairement profitable.
- > Demande qu'une présentation du projet « Océan Métiss » lui soit faite pour une meilleure appréciation des perspectives dans ce domaine.
- > Demande que dans les présentations futures des documents budgétaires, une clarification soit apportée entre les entreprises qui ont bénéficié d'un prêt et celles qui ont bénéficié d'une prise de participation au capital.
- > **Créer un fonds de retournement pour les entreprises en difficultés**.
- > **Mettre en place un FRAC<sup>5</sup>-RSE<sup>6</sup>** qui viendrait en soutien aux PME et TPE dans leur démarche de RSE.

<sup>5</sup> Fonds Régional d'Aide au Conseil  
<sup>6</sup> Responsabilité Sociétale des Entreprises



## PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

### Soutien à l'international

- > **Demande à être informée des résultats de l'évaluation des actions** qui ont été menées en matière d'internationalisation des entreprises.
- > **Demande que le CESER soit associé** au groupe de travail thématique mis en place dans le cadre de **l'évaluation du SRDEII**.
- > Insiste sur le rôle des Chambres Consulaires en matière d'accompagnement à l'internationalisation.
- > **Demande de disposer de l'étude de stratégie de positionnement de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs** qui sera lancée en 2019.
- > Estime nécessaire que **les retombées des travaux de l'observatoire du commerce extérieur de La Réunion confié à NEXA soit plus lisible**, notamment en ce qui concerne l'export des services.

### L'Économie Sociale et Solidaire

- > Insiste sur **le suivi et l'évaluation des stratégies et des actions** qui vont être mises en œuvre.
- > Demande concernant **le Dispositif Local d'Accompagnement** qu'une ventilation soit faite entre **consolidation** d'une part, et **création effective d'emplois** d'autre part, afin de mieux appréhender l'efficacité de la mesure.

### Dispositif SAV (Soutenir Accompagner Valoriser)

- > Invite le Conseil régional à étoffer et consolider ses équipes là où cela s'avère nécessaire afin de répondre dans les meilleures conditions aux besoins des entreprises et porteurs de projets.

### Attractivité du territoire

- > Demande à **être destinataire du rapport d'analyse du dispositif de l'octroi de mer**.

### Les zones d'activités

- > **Élaborer un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques**.
- > **Créer, au sein de la CTAP<sup>7</sup>, un espace d'échanges pérenne autour de la problématique du foncier économique**.
- > **Engager une révision du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT)**.

### Tourisme

- > Demande à être destinataire des résultats de la réflexion relative à l'identité culturelle des micro-territoires et du projet de micro-région des Hauts.

### Suivi des structures intermédiaires d'innovation

- > Demande à être informée des résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (développement des capacités, hébergement de services, prestation de services), et qu'une présentation de ces derniers lui en soit faite.





# PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

## *Commission « Qualité de la vie, Culture et Solidarité »*

### **Pilier 5 : Notre identité, notre culture, not' fierté**

- > **Définir et mettre en œuvre** une réelle **stratégie partagée de l'action publique en matière culturelle à l'échelle du territoire**, à commencer par une politique concertée des collectivités locales en matière culturelle par le biais de la **Commission Culture de la CTAP** et lui conférer la plus grande ambition possible.
- > Présenter à la Commission QCS **les résultats des États Généraux de la Culture « Culturanoo »**.
- > **En matière d'évaluation et de suivi, mesurer l'impact des actions**, notamment en termes d'incidence sur l'identité réunionnaise.
- > Soutenir la réflexion sur la création d'un site Internet pour le Service Régional de l'Inventaire (SRI).
- > **Établir et finaliser le nouveau contrat avec la SPL RMR** et mettre fin à la période de gestion transitoire, comme cela est prévu fin 2019.
- > **Présenter** à la Commission QCS **le bilan de la SPL RMR** depuis sa création et son projet pour les années à venir, lorsque le nouveau contrat aura été établi.
- > **Relancer la démarche de partenariat** envisagée, notamment avec le Conseil départemental, afin de **proposer une offre muséale globale à l'échelle de l'île**.
- > Faire de la **culture un enjeu prépondérant de développement du tourisme** en liaison avec le SDATR.
- > **Établir une politique sportive territoriale** : définir et mettre en œuvre une stratégie concertée en matière de sport à l'échelle du territoire, associant l'ensemble des partenaires, avec la possibilité de créer une Commission Sport au niveau de la CTAP.
- > **Anticiper la future gouvernance locale** qui pourrait être mise en place **dans le domaine du sport**, notamment en mettant à profit les travaux déjà effectués dans le cadre du Schéma Territorial de Développement du Sport.
- > **Clarifier l'offre des dispositifs existants en matière de mobilité sportive** par les acteurs concernés en vue de faciliter les démarches des demandeurs d'aides à la mobilité.

## *Commissions « Formation, Education et Recherche » et « Qualité de la vie, Culture et Solidarité »*

### **Pilier 6 : Plus d'égalités des chances pour les familles**

- > Suivre la même trame entre les différents documents budgétaires d'un même exercice.
- > Améliorer la clarté et la visibilité des actions réalisées et des montants correspondants.

### **Lutte contre le décrochage en formation initiale**

- > Féliciter **l'évaluation proposée par la Collectivité régionale de son action dans le domaine de la lutte contre le décrochage en formation initiale**, afin d'en mesurer les effets réels considérant les montants engagés.
- > Suivre et évaluer la mise en œuvre de la convention entre l'État (Préfecture, Rectorat et DAAF) et le Conseil régional relative à la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle, en élargir le COPIL aux Communes, à l'Université et à la CAF et tenir régulièrement les réunions du COPIL et du COTECH.

### **Lutte contre l'illettrisme**

- > **Accélérer la définition de la politique globale et dédiée en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme** et en faire un véritable « Plan Marshall » comme proposé par le Conseil régional basé sur la concertation et le partenariat entre les différents acteurs.



# PRÉCONISATIONS & OBSERVATIONS

## Contribution en matière de cohésion sociale

- > S'impliquer fortement en matière de cohésion sociale, en partenariat avec les acteurs associatifs.
- > **Investir dans les politiques publiques d'éducation populaire.**
- > **Respecter, en conséquence, les engagements pris dans le cadre de la Charte d'Engagements Réciproques (CER) de La Réunion** entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif de La Réunion et définir le plan d'action afférent.
- > Présenter aux Commissions FER et QCS les résultats définitifs de l'enquête Virage.

## Politique régionale de santé

- > Mener l'étude sur le développement des environnements propices à la pratique de l'activité physique, prévue antérieurement mais non réalisée.
- > Améliorer le suivi et la mise en œuvre de la **démarche partenariale de lutte contre le diabète** matérialisée par la Conférence de consensus (avril 2016) et la convention de partenariat signée en février 2017.
- > Se positionner ouvertement pour la réalisation d'une **démarche d'inventaire et d'état des lieux de la situation en matière de diabète à La Réunion**, en amont de la définition d'une stratégie commune basée sur un diagnostic partagé, des objectifs clairs fixés en amont, un plan d'actions pluriannuel et un suivi régulier permettant une évaluation.
- > Se positionner ouvertement pour l'application et le respect des référentiels d'intervention existants en matière de lutte contre le diabète.
- > Travailler avec les associations pour davantage développer l'éducation thérapeutique des malades dans le cadre de la lutte contre le diabète.

## Emplois verts

- > Améliorer la cohérence des actions d'insertion en lien avec les besoins en emplois du territoire, par le biais de la **mise en place de parcours de formation adaptés et individualisés et d'une GPECT à destination des bénéficiaires de contrats PEC.**
- > **Initier une évaluation du dispositif Emplois Verts**, notamment sous le prisme de l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires.

## *Commission « Territoires, Europe et Coopération »*

### Pilier 7 : Cap sur le monde, cap sur l'océan Indien

- > Enrichir la présentation pour mesurer pleinement l'étendue de cette politique transversale qui s'exprime bien au-delà de ce pilier d'intervention.
- > **Renforcer les dispositifs portés par la Maison de l'export** et les ouvrir le plus largement possible à tous les opérateurs potentiels et priorisant les retombées pour notre territoire.
- > Poursuivre les démarches auprès des décideurs en vue de simplifier les procédures de délivrance des visas et développer les dessertes aérienne et maritime.
- > Utiliser la possibilité de mettre à disposition des représentants des Collectivités dans les Ambassades et Consulats.
- > Mieux adapter les dispositifs de volontariat aux réalités locales.
- > S'appuyer sur la diaspora réunionnaise.
- > **Poursuivre les interventions auprès de l'État pour renforcer la place de La Réunion au sein des organisations régionales.**
- > Organiser une journée annuelle publique de sensibilisation à la culture et à la pratique de la coopération.
- > Solliciter le bénéfice d'une délégation auprès de la Commission européenne pour gérer directement une partie du FED ;
- > **Mettre en place une Cellule dédiée aux APE (Accords de Partenariat Économique) au niveau régional.**
- > **Impulser par le biais de la Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien (PCFOI) la réalisation de projets communs définis sur un mode partenarial et citoyen.**



# SYNTHÈSE

## La Commission Finances et Évaluation de l'action publique (FEV)

souscrit à la réactualisation de la Trajectoire d'Équilibre car cette dernière devenait indispensable pour redéfinir la stratégie budgétaire de la Collectivité au regard de ses interventions croissantes et de ses marges de manœuvre financière restreintes<sup>8</sup>. **Elle réitère donc sa demande d'être destinataire de la Trajectoire d'Équilibre (TE) ainsi que de la PPI-PPF<sup>9</sup> actualisées.** Elle souligne les efforts importants effectués par la Collectivité pour **une gestion rigoureuse de ses finances et de la dette.** Cela lui permet, à la lecture de ce Compte Administratif, d'afficher un montant de dépenses réelles de fonctionnement en dessous du plafond fixé par le contrat de confiance, lui évitant ainsi toute sanction financière.

**La Commission souligne la démarche de la Collectivité d'expérimentation de certification de ses comptes et l'invite à profiter de ces gains d'efficacité,** amplifiés par la dématérialisation de la chaîne comptable et budgétaire, pour redéployer ses ressources vers de nouvelles missions, compétences et postes à plus forte valeur ajoutée.

**En matière de ressources humaines,** la Commission observe que la Collectivité n'a pas fait le choix de répercuter automatiquement le plafond des dépenses réelles de fonctionnement du contrat de confiance sur les dépenses de personnels. Elle souscrit à cette décision et souligne la volonté de la Collectivité de stabiliser sa masse salariale tout en pérennisant son personnel comme en témoigne la forte proportion des titulaires (proche de 70 %) dans ses effectifs. La Commission invite la Collectivité **à adapter ses outils de pilotage** en matière de ressources humaines et d'accompagner la mutation des métiers vers une culture de la prévention. Au travers d'une véritable Gestion Prévisionnelle, des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) que le CESER appelle de ses vœux<sup>10</sup>, **elle invite aussi la Collectivité à répertorier les compétences et missions de ses agents et à anticiper l'évolution des postes et métiers afin d'identifier et d'accompagner les évolutions de parcours nécessaires.**

Face au développement croissant des processus de dématérialisation et de digitalisation, la Collectivité doit porter une attention toute particulière à la formation professionnelle continue de ses agents afin de mieux les accompagner dans l'appropriation de ces outils. Il s'agit à travers les formations dispensées d'**anticiper l'évolution des métiers et des postes.**

Elle rappelle la nécessité d'anticiper le vieillissement du personnel de la Collectivité par un suivi de la pyramide des âges qui devra influencer la politique de prévention et de gestion des risques au travail et orientera, ce faisant, les adaptations de carrières et de postes.

Enfin s'agissant de **la gestion patrimoniale** de la Collectivité, la Commission observe une gestion qui consiste à rationaliser, optimiser et valoriser ses locaux pour l'exercice de ses missions principales (cessions, réhabilitation, suivi de travaux et maintenance). Elle invite la Collectivité à **renforcer sa politique de digitalisation, de type asset management, en vue de valoriser son patrimoine,** de réaliser des gains d'efficacité et de gérer au plus près les risques réglementaires.

En matière de **technologie de l'information et de la communication,** la Commission partage la stratégie de la Collectivité s'agissant du processus de dématérialisation interne afin d'améliorer le fonctionnement de ses services. En revanche, **la dématérialisation vis-à-vis du public, avec la mise en ligne des démarches administratives, ne doit pas creuser davantage « l'illectronisme » et la fracture numérique** au sein de la population réunionnaise. De ce fait, la Commission suggère à la Collectivité, en partenariat avec les services sociaux des autres collectivités et organismes de services publics, de rapprocher ses services en ligne des usagers aux travers d'infrastructures mobiles et d'accompagnement de proximité en particulier dans les zones rurales.

8 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et Compte administratif 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018

9 Programmation Pluriannuelle d'Investissement-Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement

10 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et Compte administratif 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018



# SYNTHÈSE

## La Commission Territoires, Europe et Coopération (TEC) Affaires européennes et programme européens

**concernant le concours des programmes européens aux 7 piliers de la mandature**, a rappelé l'avis du CESER rendu fin 2018 dans le cadre des travaux à mi-parcours des PO qui **suggérait d'étudier les possibilités d'adaptation voire de révision des programmes afin d'opérer des ajustements financiers ou réorientations pour répondre de manière plus structurante à certains besoins de la population. Il soulignait tout l'intérêt des évaluations en continu des programmes afin de proposer des mesures correctives s'imposant face aux évolutions de l'environnement et événements imprévisibles.**

S'agissant de la seconde sous-période de programmation (2018-2020) des Investissements Territoriaux Intégrés, **la Commission renouvelle son soutien à la poursuite des formations et échanges de bonnes pratiques en direction des EPCI ; il en est de même des actions d'information et de sensibilisation en faveur des bénéficiaires de nature à optimiser ces dispositifs.**

**Afin d'apprécier pleinement l'ampleur des projets régionaux soutenus par les fonds européens, il serait souhaitable de pouvoir identifier systématiquement l'apport de ces financements dans chacun des piliers d'intervention.**

**Concernant le système de gestion et de contrôle des POE**, la Commission avait souligné que **les obligations européennes en matière de dématérialisation renforcée engendraient des difficultés techniques et financières pour les bénéficiaires intermédiaires, dont il convenait de tenir compte dans les négociations pour la nouvelle programmation. Au regard des délais de déblocage des fonds, elle rappelle toute l'importance de trouver un mode opératoire à même de répondre aux besoins de trésorerie connus par tout bénéficiaire à l'entrée dans un dispositif soutenu par un financement européen.**

Enfin, **concernant la préparation de la nouvelle génération des programmes 2021-2027**, la Collectivité est invitée à **poursuivre ses négociations, en particulier au niveau gouvernemental, afin que nos singularités soient davantage défendues sur la base de l'article 349 du TFUE.**

## La Commission Territoire, Europe et Coopération (TEC) Pilier 7

S'agissant **du Pilier 7**, la finalité essentiellement économique des actions dans le domaine de la coopération n'étant pas exclusive des autres interventions sectorielles, **la Collectivité est invitée à enrichir sa présentation pour mesurer pleinement l'étendue de cette politique transversale qui s'exprime bien au-delà de ce pilier d'intervention.**

Concernant les relations bilatérales avec les pays cible

- La Commission réitère son soutien aux **mesures visant à instaurer une veille stratégique permanente et à exporter nos savoir-faire ; le réseautage et le lobbying doivent y contribuer.**
- La Commission préconise un **renforcement des dispositifs portés par la Maison de l'export et leur ouverture le plus largement possible à tous les opérateurs potentiels souhaitant se tourner vers l'extérieur et priorisant les retombées pour notre territoire.**
- Le Conseil régional est invité à **poursuivre ses démarches auprès des décisionnaires en vue de simplifier les procédures de délivrance des visas et développer les dessertes aérienne et maritime.**

Concernant les relations économiques bilatérales à travers les Antennes

La Commission rappelle les préconisations relatives à :

- **la possibilité légale de mettre à disposition des représentants des Collectivités dans les Ambassades et Consulats ;**
- **l'appui de la diaspora réunionnaise à valoriser ;**
- **l'importance d'une collaboration étroite avec l'unité déconcentrée de la Commission européenne basée à Maurice ;**
- **d'une meilleure adaptation des dispositifs de volontariat aux réalités locales.**

**La Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien (PCFOI) récemment installée pourrait impulser la réalisation de projets communs à définir sur un mode partenarial et citoyen et se saisir notamment du sujet de la politique de mobilité à l'international, afin de lever les freins à son développement.**



### Concernant les relations économiques à travers les organisations de coopération

La Collectivité est invitée à :

- **poursuivre ses interventions auprès de l'État pour renforcer la place de La Réunion au sein des organisations régionales.**
- **organiser une journée annuelle publique de sensibilisation à la culture et à la pratique de la coopération.**
- **solliciter auprès de la Commission européenne la gestion directe d'une partie du FED (Fonds Européen de Développement).**

La Commission rappelle l'importance :

- de **rechercher la complémentarité des programmes financés par l'UE dans la zone** en vue de s'assurer de la cohérence des politiques européennes tant internes qu'externes.
- d'appréhender l'évolution des règles régissant les échanges dans la zone par la **mise en place d'une cellule dédiée aux Accords de Partenariat Économique (APE) au niveau régional afin de remédier au déficit d'informations et de concertation sur le sujet.**

Enfin, en termes de gouvernance territoriale, il s'agirait de **conférer le chef de fil à au Conseil régional afin de répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité.**

Le CESER avait également **préconisé la création d'une journée annuelle de la Coopération et du Codéveloppement, réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile, chargée d'élaborer la politique, d'informer les partenaires et de procéder aux évaluations.**



# SYNTHÈSE

## La Commission Économie, Emploi et Innovation (EEI)

tient tout d'abord à remercier les équipes de la DGAE pour leur mobilisation et la qualité de la présentation qui lui a été faite du Bilan d'activités pour l'exercice 2018 et a souhaité apporter un regard extérieur constructif pour optimiser les éléments de rupture au service d'une trajectoire de croissance sécurisée. A cet égard, **elle a souligné l'effet levier en matière de mobilisation des fonds européens** (plus de 29 millions d'euros engagés au 31 décembre 2018).

Après avoir relevé le dynamisme du secteur cinématographique et audiovisuel qui a permis de générer 12 millions d'euros au bénéfice de l'économie locale, la Commission a néanmoins rappelé sa préconisation relative à l'importance de veiller à la nature, la qualité et la pérennité des emplois concernés. Pour ce qui concerne le portail régional de la création d'entreprise, elle a souligné que cet outil pourra être efficacement complété par des remontées **d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de l'action publique** sur ce sujet. Concernant le dispositif « chèque numérique », la Commission a noté que l'impact sur le tissu d'entreprises (au regard du nombre de dossiers traités) reste faible. A la lumière des Rencontres régionales du numérique, il pourrait être utile d'envisager sur la réorientation possible en matière d'accompagnement. La brève présentation du projet « Océan Métiss » a reçu toute l'attention de la Commission. Ce qui lui a donné l'occasion d'insister sur le fait que la Collectivité régionale doit accompagner la montée en compétences et en moyen d'actions de l'écosystème local afin de s'assurer que le potentiel de développement lui soit prioritairement profitable. Elle a demandé qu'une présentation plus complète de ce projet lui soit faite afin d'avoir une meilleure appréciation des perspectives dans le domaine.

S'agissant de la politique de soutien à toutes les entreprises sur le marché intérieur et dans les filières pourvoyeuses d'emploi, la Commission a rappelé sa préconisation relative à la **nécessité de créer un fonds de retournement permanent** très rapidement mobilisable pour les entreprises, lorsque le besoin s'en fait sentir. Elle a rappelé sa demande d'être informée des **résultats de l'évaluation des actions qui ont été menées en matière de soutien à l'international** et l'importance que le CESER soit associé au groupe de travail thématique mis en place dans le cadre de l'évaluation du SRDEII. La Commission a demandé à **disposer de l'étude de stratégie de positionnement de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs** qui sera lancée en 2019. Elle aura rappelé, également, sa préconisation relative à la nécessité de **mettre en place un Fonds Régional d'Aide au Conseil (FRAC)- Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** qui viendrait en soutien aux PME et TPE dans leur démarche de RSE.

Sur le champ du **développement de l'économie sociale et solidaire**, la Commission a demandé pour les présentations à venir qu'une ventilation soit faite entre consolidation d'une part, et création effective d'emplois d'autre part, afin de mieux appréhender l'efficacité de la mesure. Concernant le Dispositif Soutenir, Accompagner Valoriser, la Commission a invité le Conseil régional à étoffer et consolider rapidement ses équipes là où cela pourrait s'avérer nécessaire, et ce, afin de répondre dans les meilleures conditions aux besoins des entreprises et porteurs de projets.

En matière d'**attractivité du territoire** et sur la question plus particulière du foncier économique, la Commission a rappelé l'importance d'**élaborer un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques (SRZAE)** qui constituerait le support à la mise en œuvre d'une **gouvernance renouvelée dans la gestion des différentes strates du foncier économique** à La Réunion et une meilleure adéquation entre l'offre et la demande locale.

Elle a réitéré sa préconisation<sup>11</sup>, qu'au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), un espace d'échanges pérenne autour de la problématique du foncier économique soit créé. Elle aura aussi rappelé l'importance de **réviser le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT)**.

En **matière touristique**, la Commission s'est interrogée sur les modalités de prise en compte, en termes de structuration, d'encadrement, de contrôle de légalité, du mode d'hébergement en location saisonnière (20 %, soit autant que les résidences hôtelières) et sur son effet dans l'élaboration des outils stratégiques opérationnels voulus par le Conseil régional pour les 10 prochaines années. Elle a demandé que les résultats de cette réflexion lui soient communiqués. Elle a également rappelé que la préconisation sur l'intérêt de mener une étude sur l'impact de la culture sur l'économie du territoire est toujours d'importance.

Enfin, la Commission a rappelé sa demande d'être informée des résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le champ de l'innovation et qu'une présentation de ces derniers lui en soit faite.

11 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 novembre 2017



# SYNTHÈSE

## La Commission Qualité de la vie, Culture et Solidarité (QCS)

### Culture

estime qu'en 2018, la Collectivité régionale a continué de mener une **politique volontariste et ambitieuse en matière culturelle**, conformément à ses engagements et au projet de la mandature en cours.

Néanmoins, au-delà de cette politique volontariste, la Commission ne constate pas d'évolution notable en matière de politique concertée en matière culturelle à l'échelle du territoire. Elle invite à nouveau les collectivités locales à échanger de façon régulière et volontaire sur la définition d'une **stratégie commune de l'action publique en matière culturelle à l'échelle du territoire**, notamment dans le cadre de la « Commission culture » de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

La Commission prend acte de l'organisation des **États Généraux de la Culture « Culturanoo »** en 2018, conformément aux engagements de la Collectivité, et que la matière récoltée « *nourrira la réflexion sur les futurs contenus de politique culturelle* ». Elle souhaiterait que les résultats de cette enquête lui soient présentés lorsqu'elle sera achevée.

En matière de **patrimoine culturel réunionnais**, puisqu'une réflexion est en cours sur la possibilité de créer un site internet pour le Service Régional de l'Inventaire (SRI), la Commission soutient la création d'un tel site.

Pour ce qui a trait à sa **politique muséale**, la Commission encourage la Collectivité à faire en sorte que la période de gestion transitoire de la SPL RMR (Société Publique Locale « Réunion des Musées Régionaux ») s'achève comme prévu à la fin de l'année 2019 et ne perdure pas plus longtemps. Elle réitère sa demande de bénéficier d'une présentation du bilan de la SPL depuis sa création et de son projet pour les années à venir, lorsque le contrat aura été renouvelé de façon pérenne.

Par ailleurs, la démarche de partenariat envisagée, notamment avec le Conseil départemental, afin de proposer une **offre muséale globale à l'échelle de l'île** n'ayant pas évolué en 2018, la Commission souhaite qu'elle soit relancée.

Elle rappelle aussi que la culture est un **enjeu prépondérant de développement du tourisme** et doit aussi être considéré comme tel et ce, en liaison avec le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion (SDATR).

### Sport

La Commission s'inquiète de la nouvelle gouvernance nationale du sport, opérationnelle en 2019 qui pourrait avoir des effets néfastes sur le financement des structures locales réunionnaises. Dans ce cadre, elle estime qu'il est d'autant plus nécessaire que les partenaires, a minima les collectivités locales, s'accordent sur une **stratégie partagée et cohérente en matière de Sport à l'échelle du territoire**. Elle rappelle ainsi, qu'il est possible de **créer une Commission « Sport » au sein de la CTAP**.

Il lui semble aussi important d'anticiper la future gouvernance locale qui pourrait être mise en place dans ce domaine, sous réserve d'évolutions législatives ou réglementaires. Les travaux déjà effectués dans le cadre du **Schéma Territorial de Développement du Sport** pourraient ainsi être utiles à la réflexion sur cette politique commune.

Par ailleurs, conformément à sa demande, la Commission a bénéficié d'une présentation de l'**Institut Régional des Sports de l'Océan Indien (IRSOI)** en juin 2018. Depuis cette présentation, les modalités de mise en œuvre de cet institut ont évolué. La Commission avait d'ailleurs déjà regretté que le Conseil départemental se soit désolidarisé de cette démarche. Elle prend bonne note qu'une convention tripartite d'objectifs et de moyens a été signée entre l'État, le Conseil régional et le CREPS (Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive) de La Réunion, à défaut de création de l'association initialement prévue, et que le CREPS portera, dans ce premier temps, le programme d'action de l'IRSOI.

En matière de **mobilité sportive**, elle réitère son encouragement à effectivement clarifier l'offre avec les autres acteurs, en vue de faciliter les démarches des usagers et ainsi favoriser les déplacements du mouvement sportif.



# SYNTHÈSE

## La Commission Formation, Éducation et Recherche (FER) et la Commission Qualité de la vie, Culture et Solidarité (QCS) réunies

estiment que les actions de la Collectivité régionale en matière d'égalité des chances sont essentielles pour améliorer les conditions de vie des Réunionnais à moyen et long termes.

En matière de **prévention et de lutte contre le décrochage en formation initiale et contre l'illettrisme**, les Commissions observent la continuité de ce qui se fait depuis le début de la mandature pour l'année 2018, au travers des dispositifs mis en place pour les deux problématiques. Si l'utilité de ces dispositifs n'est pas remise en cause, les Commissions réitèrent qu'ils ne sont pas en mesure de lutter contre les problèmes dans leur globalité, considérant leur ampleur sur le territoire.

Dans ce cadre, elles demandent que la Collectivité régionale évalue son action dans le domaine, de la **lutte contre le décrochage en formation initiale** afin d'en mesurer les effets réels considérant les montants engagés. De plus, pour mieux faire fonctionner la gouvernance de l'actuel plan de lutte contre le décrochage scolaire en formation initiale, matérialisé par la *convention entre l'État et le Conseil régional relative à la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle*, les Commissions rappellent leur propositions d'élargir le COPIL aux Communes, à l'Université et à la CAF et de tenir régulièrement les réunions du COPIL et du COTECH.

En matière de **prévention et de lutte contre l'illettrisme**, les Commissions se prononcent à nouveau en faveur d'une politique globale et dédiée. Elles observent que le Plan régional pour la « Maîtrise des apprentissages et des savoirs de base » n'a pas été finalisé en 2018 et déplorent la lenteur des réponses mises en œuvre par les pouvoirs publics compétents et leurs partenaires.

Les Commissions confirment l'importance de la **contribution régionale en matière de cohésion sociale**, en partenariat avec les acteurs, notamment associatifs, qui agissent plus directement sur cette thématique. Ainsi, elles encouragent le Conseil régional à respecter ses engagements et à définir son plan d'action dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte d'engagements réciproques (CER) de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif de La Réunion.

Concernant la **politique régionale de santé**, les Commissions notent en particulier que le Conseil régional reste mobilisé dans la **lutte contre le diabète**. Néanmoins, elles déplorent le manque de suivi de la démarche partenariale matérialisée par la Conférence de consensus qui a abouti à la définition des 5 référentiels d'intervention. Elles soutiennent que la lutte contre le diabète nécessite une stratégie commune basée sur un diagnostic partagé, des objectifs clairs fixés en amont, un plan d'actions pluriannuel et un suivi régulier pour permettre une évaluation. Elles souhaiteraient que le Conseil régional se positionne ouvertement à la fois pour la réalisation d'une démarche d'inventaire et d'état des lieux de la situation en matière de diabète à La Réunion et pour l'application et le respect des référentiels d'intervention existants. Elles rappellent également que la sensibilisation des Réunionnais est essentielle : il appartient aux autorités de santé de leur donner régulièrement certaines données élémentaires sur la situation pour déclencher une prise de conscience de la population sur ce fléau.

Pour ce qui a trait à l'**accompagnement social à travers les emplois verts**, les Commissions insistent sur l'objectif de permettre une plus grande cohérence des actions d'insertion en lien avec les besoins en emplois du territoire et réitèrent que le Conseil régional pourrait initier une évaluation du dispositif Emplois Verts, notamment sous le prisme de l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires de contrats aidés.

Pour le secteur **mobilité et continuité territoriale**, les Commissions observent une augmentation des montants de toutes les actions entre 2017 et 2018 (en particulier pour la continuité territoriale). Elles notent que la prise en charge de la mobilité des Réunionnais par l'État n'a pas évolué en 2018, ce qu'elles regrettent car ces compétences relèvent, pour une grande part, de l'État. Même si l'action du Conseil régional est volontariste en la matière, c'est bien le manque d'engagement de l'État qui pèse lourdement sur les finances de la Collectivité.





## PARTIE 1

# AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES



## 1- Finances

La Commission observe les principaux éléments de l'exécution budgétaire (au Budget principal, en grande masse et en mouvements réels) :

- Pour les recettes : 1 156,47 M€, soit un taux de réalisation de 97,53 % des prévisions (1 185,71 M€) et en diminution de 8,6 % par rapport à 2017 (1 265, 56 M€).
- Pour les dépenses : 1 107,65 M€, soit un taux de réalisation de 93,4 % des prévisions (1 185,71 M€) et en diminution de 6,2 % par rapport à 2017 (1 181,16 M€).
- Un résultat de l'exercice comptable, qui se chiffre à + 63,12 M€ en 2018 (contre + 84,41 M€ en 2017).

### Dépenses de fonctionnement

Le contrat de confiance limite la hausse des dépenses réelles de fonctionnement de la Collectivité à 1,25 % sur l'année. En 2018, celles-ci sont stables voire en légère baisse de 0,5 % par rapport à l'exercice précédent (470,13 M€ en 2017 et 467,9 M€ en mandatement en 2018, soit 94,8 % de taux de réalisation). La gestion active et rigoureuse de ses finances permet à la Collectivité de respecter les limites fixées par le contrat de confiance évitant ainsi toute sanction financière.

### Recettes de fonctionnement

La Commission observe une diminution des recettes de fonctionnement de 2,9 % (607,9 M€ en 2017 contre 590,1 M€ en 2018, soit un taux de réalisation de 97,2 %) qui est essentiellement liée à la baisse des recettes de transferts, notamment celles de l'Europe du fait des subventions ponctuelles perçues sur l'exercice 2017 au titre du PO-FSE 2007-2013 et du solde de la subvention Etat du plan 500 000 formations.

### Dépenses d'investissement

La Commission constate que les dépenses d'investissement en mouvement réels (hors opérations non ventilés) diminuent de 10 % (711,02 M€ en 2017 contre 639,7 M€ en 2018, soit un taux de réalisation de 91,4 % en mouvements réels et hors opérations non ventilées et 82,62 % en incluant le déficit d'investissement de 2017). Malgré cette diminution, le volume d'investissement représente 58 % des dépenses totales (contre 60,2 % en 2017) qui ont été consacrées pour partie à la Nouvelle Route du Littoral.

### Recettes d'investissement

En termes de réalisations, les recettes d'investissement en mouvements réels diminuent de 13,9 % en 2018 par rapport à l'exercice précédent (657 M€ en 2017 et 566 M€ en 2018 soit 97,9 % de taux de réalisation). Cette diminution est essentiellement due à une baisse des subventions européennes suite à l'octroi d'une dotation FEDER en 2017 de 93 M€ pour la Nouvelle Route du Littoral.

Au-delà de l'exécution traditionnelle du cycle budgétaire, caractérisée, en 2018, par le vote des Orientations budgétaires, du Budget primitif, d'un budget de reports et de 3 Décisions modificatives ; l'exercice budgétaire 2018 a été marqué par 4 temps forts :

1. La préparation et la signature du Contrat de Confiance pour la période 2018-2022.
2. La poursuite de l'expérimentation à la certification des comptes avec des examens « ciblés » et des audits financiers portant notamment sur les immobilisations financières, les créances, les recettes fiscales et dotations, et le contrôle interne. Cette démarche oblige la Collectivité à préparer le passage à une nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 qui est désormais le cadre comptable de référence attendu par les certificateurs.
3. La réussite de l'accès de la Collectivité à des billets de trésorerie (NEUCP) d'un montant plafond de 150 M€ permettant à cette dernière d'effectuer des levées de fonds à des taux particulièrement intéressants.
4. L'actualisation de la notation de la dette de la Collectivité, en lien avec l'agence Fitch, qui s'est soldée par la note « A- » pour la dette de long terme correspondant à une « dette peu risquée avec une perspective stable »



## AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

Tous ces éléments conduisent le Conseil régional à actualiser la Trajectoire d'Équilibre (TE) de la Collectivité à l'horizon 2023 afin de mieux les prendre en compte. La Commission souscrit à cette réactualisation qui devenait indispensable pour redéfinir la stratégie budgétaire de la Collectivité au regard de ses interventions croissantes et de ses marges de manœuvre financière restreintes<sup>12</sup>.

La Commission réitère donc sa demande d'être destinataire de la Trajectoire d'Équilibre (TE) ainsi que de la PPI-PPF<sup>13</sup> - outils stratégiques essentiels à une bonne prospective des évolutions budgétaires (visibilité à court, moyen et long terme - une fois qu'elles auront été actualisées. L'éclairage fourni doit permettre de définir une stratégie de financement adaptée, s'assurant de la soutenabilité financière, dans le temps, des interventions régionales dans le respect des équilibres budgétaires, et de guider si besoin, les ajustements et arbitrages à opérer<sup>14</sup>.

La Commission souligne les efforts importants effectués par la Collectivité pour une gestion rigoureuse de ses finances et de la dette. Cette bonne gestion financière lui permet, à la lecture de ce Compte administratif, d'afficher un montant de dépenses réelles de fonctionnement en dessous du plafond fixé par le contrat de confiance. La Commission encourage la Collectivité à avoir davantage recours aux billets de trésorerie qui lui est, actuellement, profitable en termes de charge de la dette.

La Commission souligne la démarche de la Collectivité d'expérimentation de certification de ses comptes, ce qui garantira une meilleure transparence des comptes publics. Elle est consciente du changement de pratique administrative que cela va induire en termes d'optimisation des moyens d'actions. Elle invite la Collectivité à profiter de ces gains d'efficacité, amplifiés par la dématérialisation de la chaîne comptable et budgétaire, pour redéployer ses ressources vers de nouvelles missions, compétences et postes à plus forte valeur ajoutée.

De manière générale, l'exercice budgétaire 2018 met en exergue une réduction des dépenses de la Collectivité (-6,2 %) mais aussi une baisse globale plus forte de ses recettes (-8,6 %) ce qui a des conséquences dans ses ratios prudentiels. Ainsi, son résultat d'exercice diminue (63M€ en 2018 contre 84,4 M€ en 2017) comme le niveau d'épargne brute (+122,2 M€ en 2018 contre 137,8 M€ en 2017) et la capacité de désendettement se dégrade (passant de 7,5 années en 2017 à 9,7 années en 2018). Toutefois, ce dernier seuil reste compatible avec les exigences des partenaires financiers (12 années maximum). L'évolution de ces indicateurs financiers devront faire l'objet d'une surveillance attentive compte tenu des projets d'envergure portés par le Conseil régional, comme le fera le Conseil régional en actualisant la Trajectoire d'Équilibre et la PPI-PPF.

### 2- Ressources Humaines

La Commission observe que la Collectivité n'a pas fait le choix de répercuter automatiquement le plafond des dépenses réelles de fonctionnement du contrat de confiance sur les dépenses concernant les personnels. Elle souscrit à cette décision et souligne la volonté de la Collectivité de stabiliser sa masse salariale tout en pérennisant son personnel comme en témoigne la forte proportion des titulaires (proche de 70 %) dans ses effectifs.

La Commission invite la Collectivité à adapter ses outils de pilotage en matière de ressources humaines et d'accompagner la mutation des métiers vers une culture de la prévention et ce au travers d'une véritable Gestion Prévisionnelle, des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) que le CESER appelle de ses vœux<sup>15</sup>.

Aussi elle invite la Collectivité à répertorier les compétences et missions de ses agents et à anticiper l'évolution des postes et métiers afin d'identifier et d'accompagner les évolutions de parcours nécessaires.

12 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et Compte administratif 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018

13 Programmation Pluriannuelle d'Investissement-Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement

14 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et Compte administratif de 2014 à 2017- Avis du CESER sur les Orientations budgétaires et Budget primitif de 2014 à 2017

15 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et Compte administratif 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018



## AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

En effet, face au développement croissant des processus de dématérialisation et de digitalisation, la Collectivité doit porter une attention toute particulière à la formation professionnelle continue de ses agents afin de mieux les accompagner dans l'appropriation de ces outils. Il s'agit à travers les formations dispensées d'anticiper l'évolution des métiers et des postes.

La Commission souligne les mesures prises en termes de gestion des risques psychologiques et du suivi médico-social des agents avec l'arrivée d'un médecin dédié qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie au travail<sup>16</sup>. Elle rappelle la nécessité d'anticiper le vieillissement du personnel de la Collectivité par un suivi de la pyramide des âges qui devra influencer la politique de prévention et de gestion des risques au travail.

En termes d'intégration et de maintien des travailleurs handicapés<sup>17</sup>, la Commission souscrit à la signature d'une nouvelle convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) qui permettra à la Collectivité de poursuivre ses efforts en la matière et à terme d'atteindre le seuil des 6 % de travailleurs handicapés exigé par la loi<sup>18</sup>.

La Commission prend acte de l'évaluation annoncée du dispositif actuel de télétravail.

### 3- Patrimoine

La Commission prend acte, en ce domaine, de la poursuite en 2018 des initiatives précédemment engagées par le Conseil régional, liées notamment à la tenue de l'inventaire comptable, à la valorisation du patrimoine, à la gestion immobilière et foncière, au suivi des contrats d'assurances et des impositions.

La Commission partage l'objectif budgétaire affiché visant à faire du patrimoine immobilier un centre de profits, contribuant à l'amélioration de l'autofinancement et au respect de la Trajectoire d'Équilibre (TE)<sup>19</sup>. Elle observe que la Collectivité s'engage de plus en plus vers une gestion active de son patrimoine<sup>20</sup> qui consiste à rationaliser, optimiser et valoriser ses locaux pour l'exercice de ses missions principales (cessions, réhabilitation, suivi de travaux et maintenance). De ce fait, la politique d'extension du patrimoine et d'acquisition d'actifs est appréhendée à l'aune d'une potentielle économie des charges de fonctionnement de la Collectivité.

La Commission reste toutefois, vigilante quant à la cession des biens immobiliers de la Collectivité. Elle considère que ce choix doit être appréhendé au regard de 3 critères essentiels :

- Le besoin fonctionnel
- La localisation géographique stratégique
- Le caractère historique et culturel du patrimoine de l'île.

La mise en œuvre de la politique patrimoniale de la Collectivité, passe nécessairement par un renforcement de sa politique de digitalisation, de type asset management, en vue de valoriser son patrimoine, de réaliser des gains d'efficacité et de gérer au plus près les risques réglementaires.

La Commission s'interroge, dans le cadre des transferts des équipements du CREPS<sup>21</sup> et gares routières au titre de la loi NOTRe, sur l'impact financier, actuel et à venir, de ces transferts en cours de finalisation au regard de l'ampleur des travaux de rénovation/réhabilitation à réaliser et des coûts d'aménagement/d'entretien engendrés à terme<sup>22</sup>.

16 Avis du CESER sur les Bilan d'activités et Compte administratif 2016 et 2017

17 Cf. Loi du 11 février 2015 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

18 Article L 5212-1 et L 5212-2 du Code du travail

19 Avis du CESER sur les Bilans d'activités et Comptes administratifs de la Région Réunion de 2014 à 2017

Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional de 2011 à 2019

20 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011 – Assemblée plénière du 3 novembre 2010

21 Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives

22 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017



## AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

### 4 - Technologies de l'information et de la communication

La Commission partage la stratégie de la Collectivité s'agissant de son processus de dématérialisation interne afin d'améliorer le fonctionnement de ses services. En revanche, la dématérialisation vis-à-vis du public, avec la mise en ligne des démarches administratives, ne doit pas creuser davantage « l'illectronisme » et la fracture numérique au sein de la population réunionnaise. De ce fait, la Commission suggère à la Collectivité, en partenariat avec les services sociaux des autres Collectivités et organismes de services publics, de rapprocher ses services en ligne des usagers aux travers d'infrastructures mobiles et d'accompagnement de proximité en particulier dans les zones rurales<sup>23</sup>.

Dans le cadre de la gestion électronique de documents pour le FEDER, la Commission soutient les actions déployées en septembre 2018 par la Collectivité en matière d'accompagnement et de formation de son personnel aux outils informatiques de la dématérialisation dans le cadre du passage d'un « dossier unique papier » vers « un dossier unique numérique ».

La Commission approuve le choix de la Collectivité de se doter d'un autre data-center afin de répondre aux besoins croissants de stockage mais également de diversification en cas de panne. Elle encourage vivement la Collectivité à investir dans ses infrastructures informatiques notamment via la mise à disposition de logiciels performants et plus généralement d'outils informatiques adaptés afin de garantir une facilité de traitement et de partage des données dans un souci d'une meilleure efficacité et efficience de ses services.



Photo by The Climate Reality Project on Unsplash



## AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

La Commission avait suggéré...	Elle se satisfait que.. .
> l'actualisation Trajectoire d'Equilibre (TE) <i>(Formulée dans les documents financiers depuis 2014)</i>	> l'actualisation soit toujours en cours en 2018-2019.
> de développer la formation professionnelle continue pour favoriser l'appropriation des outils numériques et dématérialisation. <i>(Avis du CESER sur les OB 2017 - sur les BA-CA 2016 et 2017- sur les OB 2018)</i>	>le travail soit en cours.
>d'anticiper le vieillissement du personnel par un suivi de la pyramide des âges. <i>(Avis du CESER sur les BA-CA 2015, 2016 et 2017)</i>	> le travail soit en cours.

### La Commission suggère au Conseil régional de :

> pouvoir être destinataire de la TE et PPI et PPF.  
*(Formulée dans les documents financiers depuis 2014)*

> mettre en place d'une Gestion Prévisionnelle, des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC).  
*(Avis du CESER sur les OB 2017 - sur les BA-CA 2016 et 2017- sur les OB 2018)*

> renforcer la politique de digitalisation, de type asset management, en vue de valoriser son patrimoine.  
*(Avis du CESER sur les OB 2017 - sur les BA-CA 2016 et 2017- sur les OB 2018)*



## AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS

L'année 2018, qualifiée d'année charnière au sens des règlements communautaires, marque l'échéance à mi-parcours de l'ensemble des programmes européens.

Pour le Conseil régional qui assume l'Autorité de gestion du FEDER et d'INTERREG V OI, il s'est agi, entre autres, mais tout particulièrement, de préparer les différentes opérations de révision et d'évaluation inhérentes à cet exercice.

### 1. LE CONCOURS DES PROGRAMMES EUROPÉENS 2014-2020 AUX SEPT PILIERS DE LA MANDATURE

#### 1.1. Bilan de la programmation du POE FEDER et du PO INTERREG V OI

La Commission relève une forte croissance de la programmation au titre du FEDER, reflétant la maturité de projets structurants ou de grande ampleur, comme la couverture par le réseau THD (Très Haut Débit) ou le nouveau pont à l'entrée ouest de Saint-Denis, ainsi qu'un rythme soutenu dans le secteur économique ou des infrastructures de proximité et d'éducation. Les niveaux de programmation et de certification ont atteint respectivement 65 % et 26 % (soit un des trois meilleurs taux de réalisation au niveau national) permettant de franchir avec succès le seuil du dégageant d'office dès septembre 2018.

À la lumière des événements de fin d'année, le CESER s'est prononcé en décembre 2018 dans le cadre des travaux à mi-parcours des POE<sup>24</sup>. Il suggérait d'étudier les possibilités existantes d'adaptation voire de révision des programmes afin d'opérer un certain nombre d'ajustements financiers ou de réorientations des interventions pour répondre de manière plus structurante aux besoins dont une partie de la population s'est faite l'écho. De plus, il soulignait tout l'intérêt des **évaluations** chemin faisant afin « *de proposer des mesures correctives qui s'imposent face aux évolutions de l'environnement et événements imprévisibles* »<sup>25</sup>, tout en rappelant que les opérations nouvelles devaient être « *de nature à permettre la localisation et l'**ancrage** des activités, l'**emploi** et la création de valeur ajoutée sur le territoire réunionnais* »<sup>26</sup>.

La Commission note que les modifications réalisées pour tenir compte des aléas impactant directement le programme s'inscrivent dans le sens d'une gestion dynamique des crédits européens et contribuent au maintien de la trajectoire d'équilibre budgétaire du Conseil régional. Elle souhaiterait donc disposer des données actualisées, dès finalisation, de cet outil de pilotage, de référence stratégique, des finances régionales<sup>27</sup>.

La préparation de la deuxième phase des ITI (Investissements Territoriaux Intégrés) a débuté fin 2018. La première génération (2015-2017) s'est achevée démontrant la prise en compte effective de problématiques urbaines (tels les déplacements multimodaux, la transition énergétique, l'activité économique, ...) au service d'un développement plus harmonieux et équilibré de notre territoire<sup>28</sup>. La Collectivité ayant mis en place une période transitoire afin de préparer la seconde sous-période de programmation (2018-2020), la Commission renouvelle son soutien aux formations et échanges de bonnes pratiques en direction des EPCI<sup>29</sup>; il en est de même des actions d'information et de sensibilisation en faveur des bénéficiaires, de nature à optimiser ces dispositifs<sup>30</sup>.

24 Avis du CESER du 16 décembre 2018 sur les points soumis à l'approbation du CNS (Comité National de Suivi) des programmes européens inscrits à l'ordre du jour du 23 novembre 2018

25 Contribution du CESER : « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens » - Assemblée plénière du 4 mars 2010

26 Avis du sur le Rapport concernant l'approbation et la modification des critères de sélection des nouvelles actions de l'axe 4 du PO FEDER – Courrier du 14 mai 2018

27 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour Les exercices 2017 à 2019

28 Avis du CESER sur les critères de sélection des actions concernant l'Investissement Territorial Intégré (ITI) du PO FEDER 2014 - 2020 du 10 décembre 2015

29 Établissement Public de Coopération Intercommunale

30 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016



## AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS

Les observations de la Commission formulées sur le programme INTERREG V OI figurent infra (cf. Pilier 7: Cap sur le monde, Cap sur l'océan Indien).

### 1.2. Le concours des Fonds européens aux 7 piliers de la mandature

La Commission souligne la qualité du rapport présenté, participant à l'appropriation d'une matière pour le moins transversale et au demeurant complexe. La structuration de la présentation, au regard des sept piliers d'intervention prioritaires du Conseil régional (retenus en début de mandature), témoigne de l'important effet levier des fonds européens pour le développement de notre territoire<sup>31</sup>. Afin d'apprécier pleinement l'ampleur des projets régionaux soutenus, pour la Commission, il semblerait également pertinent de pouvoir systématiquement identifier l'apport de ces financements dans chacun des piliers d'intervention, et ce, afin de disposer d'un suivi plus précis et régulier<sup>32</sup>. Pour le Conseil régional, il convient de s'assurer de l'articulation des diverses sources de financement, de rechercher la coordination des différents niveaux d'intervention, afin de contribuer in fine à la cohérence de l'ensemble des politiques publiques menées à l'échelle de notre territoire<sup>33</sup>.

La Commission constate que cette partie a été complétée au regard des objectifs transversaux prioritaires de la mandature, sous l'angle de trois des quatre prismes d'analyse adoptés pour les nouvelles Orientations budgétaires 2019, en réponse à la crise sociale des Gilets jaunes, à savoir : la transparence, la création d'emplois et le pouvoir d'achat.

S'agissant de la proximité, la Commission considère que la mise en place des guichets ciblés TPE/PME<sup>34</sup> en micro-régions concoure à améliorer l'information et à faciliter l'accès aux aides européennes pour les porteurs de projets<sup>35</sup>.

## 2. LE SYSTÈME DE GESTION ET DE CONTRÔLE DES POE

Malgré un constat regrettable de l'alourdissement des règles européennes pour la période 2014-2020, la Collectivité s'attache à simplifier les procédures.

Dans ce cadre, la Commission partage tout l'intérêt du développement des services dématérialisés des procédures en faveur des porteurs de projets, qui procède de la simplification administrative<sup>36</sup>. Il en est ainsi de l'ouverture du portail mis à disposition des bénéficiaires permettant le dépôt des dossiers de demandes de subventions et des pièces s'y rattachant.

En revanche, la Commission avait déjà souligné que les obligations réglementaires européennes renforcées en matière de dématérialisation engendraient des difficultés (tant sur les plans technique que financier) pour les bénéficiaires intermédiaires, en particulier de nouvelles dépenses de fonctionnement<sup>37</sup>, à prendre en considération dans les négociations pour la prochaine programmation.

La Commission salue également les travaux réalisés pour l'extension de l'usage des coûts simplifiés sur les dispositifs relevant du FSE et la généralisation de leur recours au titre du FEDER et d'INTERREG<sup>38</sup>.

Par ailleurs, elle considère qu'au regard des délais de déblocage des fonds, il conviendrait de trouver un mode opératoire à même de répondre aux besoins de trésorerie connus par tout opérateur bénéficiaire à l'entrée dans un dispositif soutenu par un financement européen<sup>39</sup>.

\*\*\*\*\*

31 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016

32 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

33 Avis du CESER sur le Budget annexe FEDER 2014-2020 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014

34 Très petites Entreprises/Petites et Moyennes Entreprises

35 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016

36 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016

37 Avis du CESER sur les Bilans d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 - Assemblée plénière du 21 février 2019

38 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016. Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017

39 Contribution du CESER sur l'allocation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts allouée aux RUP du 9 avril 2018





## AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS

L'année 2019 sera décisive sur le plan des **orientations stratégiques** s'agissant du processus d'élaboration de la nouvelle génération des programmes (2021-2027). Le Conseil régional participe aux réflexions menées sur la base du Mémoire des RUP<sup>40</sup>. Conformément au principe de bonne **gouvernance**, la Commission formule le souhait que le CESER, en sa qualité de membre du CNS (Comité National de Suivi), soit associé à ces travaux le plus en amont possible.

Il est à noter que si les projets de Règlements visent notamment une simplification dans la mise en œuvre des projets (diminution des actes juridiques, réduction et allègement des procédures, etc.), les principes de concentration devraient être renforcés et les nouvelles modalités de **gouvernance** affecteraient la dimension territoriale des programmes.

Le CESER souhaite que le Conseil régional poursuive ses négociations, en particulier au niveau gouvernemental, afin que les singularités des RUP, dont La Réunion, soient davantage défendues sur la base de l'article 349 du TFUE<sup>41</sup> (dont la portée a d'ailleurs été confortée par la Cour de Justice de l'Union Européenne<sup>42</sup>) et que les incohérences des politiques européennes à notre égard prennent fin<sup>43</sup>. Il en est ainsi des fortes contraintes pesant sur le développement du secteur de la pêche à La Réunion, lequel ne peut trouver de solutions suffisamment acceptables du fait de procédures de gestion très centralisées et de la non considération de notre situation géographique.

**La Commission partage les positions du Conseil régional pour « un traitement sur mesure des RUP afin que les orientations européennes soient déclinées de manière cohérente et en conséquence qu'une gestion territorialisée des programmes soit définie dans le cadre partenarial qui a toujours été de mise sur le territoire réunionnais »<sup>44</sup>.**



Photo by Christian Wiediger on Unsplash

40 Mémoire conjoint des Régions ultrapériphériques : "Pour un nouvel élan dans la mise en œuvre de l'article 349 du TFUE – Mars 2017

41 Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne

42 Cour de Justice de l'Union Européenne du 15 décembre 2015

43 Contribution du CESER en vue de l'élaboration du Mémoire des RUP 2017 du 30 janvier 2017

44 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019



## AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS

La Commission avait suggéré...	Elle se satisfait que.. .
<p>&gt; d'étudier les possibilités d'adaptation voire de révision des programmes afin d'opérer certains ajustements financiers ou réorientations pour répondre de manière plus structurante à certains besoins exprimés par la population.  <i>(Préconisation récente formulée en décembre 2018, à la lumière des événements sociaux)</i>  <i>(FEDER : Modifications demandées en 2019 pour renforcer la mobilisation des crédits visant l'économie réunionnaise avec des conditionnalités renforcées en matière de création d'emplois (TPE-PME, secteurs stratégiques, ...))</i></p>	<p>&gt; les orientations 2019  =&gt; recherchent de réduction de l'impact des frais de transport de biens et marchandises ciblés entrant sur le territoire afin d'en limiter l'influence sur les prix.  =&gt; facilitent l'accès aux cofinancements : simplifier les dispositifs et les démarches administratives, établir une relation de proximité avec les bénéficiaires, renforcer l'accompagnement des porteurs de projets (en particulier petites entreprises), améliorer les délais de traitement.  =&gt; fassent des efforts en matière de transparence en renforçant les moyens de communication sur les soutiens obtenus et sur l'impact des aides vis-à-vis de l'emploi, du prix et du service offert.</p>
<p>&gt; porter une attention soutenue aux évaluations en continu des programmes afin de proposer des mesures correctives qui s'imposent face aux évolutions de l'environnement et événements imprévisibles.  <i>(Préconisation d'ordre général et récurrente - Cf. Contribution du CESER de 2010 : « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens »)</i></p>	<p>&gt; les opérations d'évaluation à mi-parcours des programmes soient initiées en 2018.</p>
<p>&gt; poursuivre les formations et échanges de bonnes pratiques en direction des EPCI et les actions d'information et de sensibilisation en faveur des bénéficiaires pour préparer et optimiser la seconde sous-période de programmation (2018-2020) des ITI (Investissements Territoriaux Intégrés).</p>	<p>&gt; des actions initiées en 2016 se poursuivent.</p>



## AFFAIRES EUROPÉENNES – PROGRAMMES EUROPÉENS

### La Commission suggère au Conseil régional de :

> pouvoir identifier clairement l'apport des fonds européens dans chacun des piliers d'intervention afin d'apprécier pleinement l'ampleur des projets régionaux soutenus par ces financements.  
(*Souhait formulé fin 2016*)

> prendre en considération, dans les négociations, pour la programmation 2021-2027 :  
- les difficultés techniques et financières, rencontrées par les bénéficiaires intermédiaires, engendrées par les obligations européennes renforcées en matière de dématérialisation.  
- les besoins de trésorerie connus par tout bénéficiaire à l'entrée dans un dispositif soutenu par un financement européen.  
(*Préconisations récentes exprimées en 2018 : des mesures prioritaires à faire intégrer pour la prochaine programmation*)

> poursuivre les investigations, en particulier au niveau gouvernemental, afin que nos singularités soient davantage défendues sur le fondement de l'article 349 du TFUE dans les politiques européennes qui nous sont applicables.  
(*Élaboration du Mémoire conjoint des RUP en 2017*)



Crédit Photo : Région Réunion-Jérôme Balleydier



## PARTIE 2

# LES GRANDES ORIENTATIONS PAR PILIERS D'INTERVENTION



## PILIER 1

**UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS**

La Commission FER se questionne sur la mise en œuvre et le déploiement du Plan d'Investissement dans les Compétences financé par l'État à hauteur de 13 milliards d'euros dont plus de 250 millions au bénéfice de La Réunion. Elle s'inquiète des à-coups de la programmation de la Collectivité régionale et de leurs effets sur l'appareil de formation dans son ensemble tout en mesurant l'opportunité de voir le territoire de La Réunion doté de moyens budgétaires inégalés pour construire une société de la compétence en regard des indicateurs du territoire (taux de chômage, taux d'illettrisme, taux d'activité, taux de NEET, etc). Cette construction doit trouver ses fondements dans l'élaboration d'une Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEEC) et la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) inaboutie notamment dans le champ du service public régional de l'orientation et d'un Service Intérêt Économique Général de la formation .



## PILIER 2

### **ENGAGER LA 2EME GENE RATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS**

La commission ADER rappelle que la politique de grands chantiers et d'aménagement du territoire passe par l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) juridiquement inopérante à ce jour.

Ce schéma (SRADDET) permettrait d'inclure et d'assurer une cohérence de tous les exercices de schémas programmatiques actuels : mobilité, habitat, seniors, agriculture, tourisme etc.

La commission rappelle également la recommandation émise dans l'avis du Ceser relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) du 28 mars 2019 sur la mise en œuvre d'un Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) comme fer de lance du volet maîtrise de l'énergie (MDE) de la PPE.

Le PREE permettrait d'assurer une stratégie territoriale pour la rénovation thermique des logements et bâtiments tertiaires réunionnais dont l'ampleur doit être à la mesure des enjeux du réchauffement climatique auxquels notre territoire se trouve d'ores et déjà confronté.



## PILIER 3

### LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

La Commission tient tout d'abord à remercier les équipes de la DGAE pour leur mobilisation et la qualité de la présentation qui lui a été faite du Bilan d'activités pour l'exercice 2018.

Elle note que les interventions du Conseil régional en matière de développement économique, pour cet exercice, sont restées cohérentes avec les engagements pris dans le cadre de la mandature, antérieurement à la crise sociale de novembre 2018. Elle relève qu'elles s'inscrivent dans le cadre du plan d'actions décliné du SRDEII, notamment pour celles relatives aux Comités thématiques et de filières.

La Commission relève également que dans le cadre du projet INTERREG GROW RUP une analyse conjointe a été réalisée sur les actions et les dispositifs structurants dans les domaines de l'économie bleue et verte. À ce titre, elle demande que cette analyse lui soit communiquée.

En termes d'engagement comptable, elle souligne l'effet levier en matière de mobilisation des fonds européens (plus de 29 millions d'euros engagés au 31 décembre 2018), et ce plus particulièrement concernant les Objectifs Thématiques OT1 « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation », OT2 « Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité », OT3 « Renforcer la compétitivité des PME » et OT6 « Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources ».

#### 1. CRÉER LES ÉLÉMENTS DE RUPTURE AU SERVICE D'UNE TRAJECTOIRE DE CROISSANCE SÉCURISÉE

##### 1.1. Renforcer le soutien aux secteurs prioritaires

##### 1.1.1. Le numérique : faire de l'économie réunionnaise une société digitale en lien avec le pilier 2

La Commission tient, en premier lieu, à souligner le dynamisme du secteur cinématographique et audiovisuel qui a permis de générer 12 millions d'euros au bénéfice de l'économie locale. Ainsi, 1 euros de subvention a permis de lever 4,05 euros de dépenses dans l'économie réunionnaise et mobilisé 743 emplois. Elle rappelle, cependant, sa préconisation relative à l'importance de veiller à la nature, la qualité et la pérennité des emplois concernés.

Comme le souligne le Bilan d'activités, la structuration et le développement de la filière numérique revêt un caractère crucial pour le développement de La Réunion. La Commission prend acte de l'ensemble des actions qui ont été engagées ou menées et demande que le CESER soit régulièrement informé concernant leur déploiement.

Pour ce qui concerne le portail régional de la création d'entreprise, elle relève que fin juin 2018 un Intranet doté d'un système de recueil des actions réalisées par l'ensemble des réseaux d'accompagnement qui interviennent sur le territoire a été mis en œuvre. La Commission est d'avis que cet outil pourrait être efficacement complété par des remontées d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de l'action publique à La Réunion.



# LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

La Commission note que le dispositif « chèque numérique » a rencontré un véritable succès auprès des entreprises réunionnaises soulignant ainsi un réel besoin de transformation et d'adaptation de celles-ci face au marché et à son évolution. Elle note, cependant, que l'impact sur le tissu d'entreprises (au regard du nombre de dossiers traités) reste faible ; ce qui soulève la question de la pertinence de l'action ou des moyens mis en œuvre. À la lumière des Rencontres Régionales du Numérique il pourrait être utile d'envisager la réorientation possible en matière d'accompagnement.

Parallèlement, la Commission insiste sur l'importance de développer, dans son acception la plus large, la « culture numérique » des entreprises locales. Pour ce faire, elle souligne le rôle que peuvent également jouer les experts comptables et les centres de gestion dans l'accompagnement des entreprises pour réaliser ce saut qualitatif.

### **1.1.2 Conforter la filière pêche – aquaculture en favorisant son développement et sa structuration**

Compte tenu d'un contexte européen, national et local propice au développement de l'économie bleue sur le territoire réunionnais, le Conseil régional a décidé de soutenir le projet « Océan Métiss » qui a pour objectif une meilleure et plus fine connaissance des usages de la mer et de son potentiel (cartographie des ressources, etc.). La Commission souligne tout l'intérêt de ce projet, mais attire également l'attention de la Collectivité régionale sur l'importance d'accompagner la montée en compétences et en moyen d'actions l'écosystème local afin de s'assurer que le potentiel de développement lui soit prioritairement profitable.

### **1.2. Développer les instruments d'ingénierie financière**

Dans le cadre de la création de « La Financière Région Réunion », la Commission note qu'au 31 décembre 2018, 55 entreprises ont été accompagnées. Elle demande que dans les présentations futures une clarification soit apportée entre celles qui ont bénéficié soit d'un prêt, soit d'une prise de participation au capital.

## **2. RENFORCER ET FAIRE ÉVOLUER LES DISPOSITIFS EXISTANTS**

### **2.1. L'économie générale : renforcer et adapter les soutiens au développement des entreprises locales**

#### **2.1.1. Un soutien à toutes les entreprises sur le marché intérieur, et dans les filières pourvoyeuses d'emploi**

La Commission prend connaissance de l'ensemble des interventions du Conseil régional à destination des structures d'accompagnement et des entreprises pour le développement de leurs activités et de l'emploi, et ce, qu'il s'agisse de création ou de maintien. Elle note plus particulièrement l'aide apportée aux entreprises en difficulté. Ce dernier point conforte la Commission dans sa préconisation relative à la nécessité de créer un fonds de retournement permanent et très rapidement mobilisable lorsque le besoin s'en fait sentir.

#### **2.1.2. Un soutien affirmé à l'international**

Qu'il s'agisse d'animation du PRIE ou de diffusion de la culture de l'international, la Commission relève que ses préconisations ont été prises en considération notamment, en ce qui concerne l'information des primo-exportateurs. Elle rappelle, néanmoins, sa demande d'être informée des résultats de l'évaluation des actions qui ont été menées et l'importance que le CESER soit associé au groupe de travail thématique mise en place dans le cadre de l'évaluation du SRDEII. Enfin, la Commission souhaite rappeler le rôle incontournable qu'ont à jouer les Chambres consulaires en matière d'accompagnement à l'exportation.





## LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

Elle demande à disposer de l'étude de stratégie de positionnement de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs qui sera lancée en 2019. La Commission estime nécessaire que les retombées des travaux de l'observatoire du commerce extérieur de La Réunion confié à NEXA soit plus visible. Cela permettrait de disposer des enseignements mis en lumière lors de l'exploitation des chiffres consolidés 2018 à l'export des biens **et plus particulièrement ceux de l'export des services qui jusqu'à présent n'ont pas été clairement explicités voire identifiés.**

### **2.1.3. Soutien au monde économique : un meilleur accompagnement à la structuration des entreprises**

La Commission tient à souligner l'importance du travail d'animation autour de la Stratégie du Bon Achat (SBA) entre les divers services du Conseil régional. Par ailleurs, elle rappelle sa préconisation relative à la nécessité de mettre en place un Fonds Régional d'Aide au Conseil - Responsabilité Sociétale des Entreprises (FRAC-RSE)<sup>45</sup> qui viendrait en soutien aux PME et TPE dans leur démarche de RSE.

### **2.1.4. Une place plus accrue de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'économie réunionnaise**

La Commission note que l'ESS correspond à un véritable champ de performance, d'activités et d'emplois à La Réunion. Elle insiste, dès lors, sur l'importance du suivi et de l'évaluation des stratégies et des actions qui vont être mises en œuvre afin qu'elles soient rapidement corrigées si nécessaire. Le Dispositif Local d'Accompagnement a pour finalité la création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi par le biais du renforcement du modèle économique de la structure de l'ESS accompagnée. En ce sens, la Commission demande pour les présentations à venir, qu'une ventilation soit faite entre consolidation d'une part, et création effective d'emplois d'autre part, afin de mieux appréhender l'efficacité de la mesure.

Pour ce qui concerne le dispositif Soutenir, Accompagner, Valoriser (SAV) et en prenant en compte l'augmentation de la fréquentation de certains lieux d'accueil, la Commission invite le Conseil régional à étoffer et consolider rapidement ses équipes là où cela s'avère nécessaire, et ce, afin de répondre dans les meilleures conditions aux besoins des entreprises et porteurs de projets.

### **2.1.5. Attractivité du territoire : un aménagement du foncier économique équilibré**

#### **Accompagner le développement économique et social à travers une fiscalité adaptée : évolution et mise en œuvre du dispositif de l'octroi de mer**

En complément de l'étude nationale, le Conseil régional a transmis en avril 2018 un rapport d'analyse basé sur les travaux réalisés par le consultant missionné. La Commission demande à être destinataire de ce rapport.

#### **Les zones d'activités**

Sur ce point, la Commission rappelle l'importance d'élaborer un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques<sup>46</sup> qui constituerait le support à la mise en œuvre d'une gouvernance renouvelée dans la gestion des différentes strates du foncier économique à La Réunion et une meilleure adéquation entre l'offre et la demande<sup>47</sup> locale. Elle réitère sa préconisation<sup>47</sup> que soit créé au sein de la CTAP un espace d'échanges pérenne autour de la problématique du foncier économique. Ceci est d'autant plus important eu égard à la bonne mise en œuvre du programme FEDER 2014-2020 au titre des fiches action 3.18 « modernisation de zones d'activités économiques » et 8.01 « création d'immobilier d'entreprises et de zones d'activités économiques ».

45 Rapport CESER « L'Ancre territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises de La Réunion – Assemblée plénière du 2 septembre 2016

46 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016

47 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 novembre 2017



# LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

Elle rappelle qu'il est nécessaire, par ailleurs, d'engager une révision du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) afin de rendre plus efficace l'utilisation des réseaux et des équipements existants et de favoriser la complémentarité entre les modes de transport ainsi que la coopération entre les opérateurs, en prévoyant la réalisation d'infrastructures nouvelles lorsqu'elles sont nécessaires.

### **2.2. « TOURISME » : un secteur prioritaire, créateur d'activités et d'emplois, à développer dans une économie insulaire**

La Commission note, malgré le dynamisme dont font preuve les acteurs et le fait qu'ils constituent une composante majeure de la croissance économique de La Réunion, combien le secteur touristique reste fragile et dépendant d'aléas qui peuvent provenir tant de l'extérieur que de l'intérieur.

Elle constate, selon les données qui lui ont été présentées, qu'il y a désormais autant de consommation de mode d'hébergement en hôtel qu'en location saisonnière (20 % chacun). La Commission s'interroge, dès lors, sur les modalités de prise en compte, en termes de structuration, d'encadrement, de contrôle de légalité, de cette nouvelle donne dans l'élaboration des outils stratégiques opérationnels voulus par le Conseil régional pour les 10 prochaines années.

#### **2.2.5. Impulser une dynamique touristique au sein des filières**

Une réflexion devait être menée avec les intercommunalités sur l'identité culturelle des micro-territoires et sur le projet de micro-région des Hauts, la Commission demande que les résultats de cette réflexion lui soient communiqués. Elle rappelle, par ailleurs, sa préconisation sur l'intérêt de mener une étude sur l'impact de la culture sur l'économie du territoire qui est toujours d'importance, bien qu'ayant noté à regret l'abandon de cette étude par la collectivité régionale<sup>48</sup>.

## **3. L'INNOVATION ET LA RECHERCHE COMME FACTEURS D'EXCELLENCE**

### **3.1. L'accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation**

#### **3.1.1. Suivi des structures intermédiaires d'innovation**

La Commission avait noté, dans le cadre de la présentation des Orientations budgétaires pour 2018, que le Conseil régional, dans un souci de bonne gestion des deniers publics et de clarification du paysage de l'innovation, devait procéder à la mise en œuvre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en 2018 comportant trois thèmes :

- Le développement des capacités,
- L'hébergement de services,
- La prestation de services.

La Commission rappelle sa demande d'être informée des résultats de l'AMI et qu'une présentation de ces derniers lui en soit faite.

<sup>48</sup> Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018, p.197



## PILIER 3

# LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

La Commission avait suggéré...	Elle se satisfait que.. .
> la création d'instance de gouvernance pour le SRDEII.	> des instances de gouvernance aient effectivement été créées pour le pilotage et la dynamisation du SRDEII.
> une meilleure et plus grande information des candidats à l'exportation.	> des campagnes de communication et d'information se soient déroulées à l'attention des publics concernés pour une meilleure connaissance et appropriation de leur cible d'exportation.
> en matière touristique nécessité d'instaurer des espaces de gouvernance multi-acteurs, multi-niveaux.	> le Comité de filière du tourisme ait été mis en place.
> de réfléchir sur la problématique du <b>foncier touristique</b> à libérer afin de permettre aux projets d'aboutir dans des temporalités acceptables.	> le Conseil régional ait poursuivi les travaux d'élaboration d'un schéma du foncier touristique à l'échelle de l'île confié à la SPL MARAINA.

### La Commission suggère au Conseil régional de :

- > créer un fonds de retournement pour les entreprises en difficultés.
- > mettre en place un FRAC-RSE qui viendrait en soutien aux PME et TPE dans leur démarche de RSE.
- > étoffer et consolider ses équipes pour le SAV, là où cela s'avère nécessaire afin de répondre dans les meilleures conditions aux besoins des entreprises et porteurs de projets.
- > élaborer un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques.
- > créer, au sein de la CTAP, un espace d'échanges pérenne autour de la problématique du foncier économique.
- > engager une révision du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT).





## PILIER 4

### **LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE**

La commission ADER rappelle que la politique de grands chantiers et d'aménagement du territoire passe par l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) juridiquement inopérante à ce jour.

Ce schéma (SRADDET) permettrait d'inclure et d'assurer une cohérence de tous les exercices de schémas programmatiques actuels : mobilité, habitat, seniors, agriculture, tourisme etc.

La commission rappelle également la recommandation émise dans l'avis du Ceser relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) du 28 mars 2019 sur la mise en œuvre d'un Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) comme fer de lance du volet maîtrise de l'énergie (MDE) de la PPE.

Le PREE permettrait d'assurer une stratégie territoriale pour la rénovation thermique des logements et bâtiments tertiaires réunionnais dont l'ampleur doit être à la mesure des enjeux du réchauffement climatique auxquels notre territoire se trouve d'ores et déjà confronté.



## PILIER 5

## NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ

Pour la troisième année de la mandature en cours, le Conseil régional a mené ses actions pour le développement de la culture et des pratiques sportives conformément aux engagements pris dans les documents d'Orientations budgétaires et de projet de Budget primitif.

La Commission constate le suivi synthétisé des actions mises en œuvre, retranscrit dans les tableaux présentés à la fin de chacun des secteurs, Culture et Sport<sup>49</sup>.

## 1- Culture

En 2018, la Collectivité régionale a continué de mener une **politique volontariste et ambitieuse en matière culturelle**, conformément à ses engagements et au projet de la mandature en cours.

**Orientation stratégique.** Néanmoins, au-delà de cette politique volontariste, la Commission ne constate pas d'évolution notable en ce qui concerne une politique concertée à l'échelle du territoire en matière culturelle. Or, elle a déjà affirmé qu'une volonté partagée de tous les acteurs dans ce domaine serait à même de rendre cette politique publique plus cohérente, efficace et équilibrée à La Réunion<sup>50</sup>.

Elle invite donc à nouveau les collectivités locales à échanger de façon régulière et volontaire sur la définition d'une **stratégie commune de l'action publique en matière culturelle à l'échelle du territoire**. Elle met en avant le rôle de la « Commission culture » de la CTAP<sup>51</sup>, à laquelle ses membres devraient accorder davantage d'ambition<sup>52</sup>. Elle note à cet égard que cette Commission ne s'est pas réunie en 2018 (à l'instar de la CTAP elle-même).

**Ancrage territorial.** La Commission prend acte de l'organisation des **États Généraux de la Culture « Culturanoo »** en 2018, conformément aux engagements de la Collectivité, et que la matière récoltée « *nourrira la réflexion sur les futurs contenus de politique culturelle* »<sup>53</sup>. Elle constate que le processus de réalisation de cette démarche est particulièrement étendu dans le temps, puisque le débat final qui doit clore « Culturanoo » n'aura pas lieu avant octobre 2019.

**Demandes du CESER.** La Commission souhaiterait que les résultats de cette enquête lui soient présentés lorsqu'elle sera achevée.

**Suivi/Évaluation.** Dans ce cadre, la Commission rappelle sa proposition de **mesurer l'impact des actions de la Collectivité régionale en matière culturelle** pour les Réunionnais sur la base d'un bilan des actions depuis le début de la précédente mandature, notamment en termes d'incidence sur l'identité réunionnaise<sup>54</sup>.

**Éducation.** S'interrogeant sur la mise à disposition pour le grand public du fonds documentaire du Conseil régional relatif au **patrimoine culturel réunionnais**, la Commission note que GERTRUDE<sup>55</sup> est un outil qui n'est pas accessible au grand public, ni destiné à l'être, mais que la possibilité de créer un site Internet pour le Service Régional de l'Inventaire (SRI) est en réflexion. Elle soutient fortement cette création.

49 Avis du CESER sur le Bilan d'activités – Compte administratif de la Région pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018

50 Avis du CESER sur le Bilan d'activités – Compte administratif de la Région pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018

51 Conférence Territoriale de l'Action Publique

52 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

53 Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2018, p. 303

54 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2018 – Bureau du 6 décembre 2017

55 Groupe d'Étude, de Recherche Technique, de Réalisation et d'Utilisation du Dossier Électronique



## NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ

**Orientation stratégique.** Pour ce qui a trait à sa politique muséale, le Conseil régional a demandé à la **SPL RMR**<sup>56</sup> d'engager un effort de gestion plus rigoureuse, d'optimisation des moyens et de développement des recettes. A cet égard, la Commission prend note, d'une part, de l'organisation régulière en 2018 de Comités de Pilotage associant les services du Conseil régional, et la gouvernance de la SPL et, d'autre part, du fait que celle-ci a mis en œuvre un plan de restructuration de la société s'appuyant sur le licenciement de 9 salariés, la réorganisation des services et un plan d'actions de relance d'activités des sites<sup>57</sup>.

**Orientation stratégique.** Elle encourage à nouveau la Collectivité à faire en sorte que la période de gestion transitoire s'achève comme prévu à la fin de l'année 2019 et ne perdure pas plus longtemps<sup>58</sup>.

**Demandes du CESER.** Elle réitère sa demande de bénéficier d'une présentation du bilan de la SPL depuis sa création et de son projet pour les années à venir, lorsque le contrat aura été renouvelé de façon pérenne<sup>59</sup>.

**Production de données.** Pour faire suite à l'une de ses récentes observations<sup>60</sup>, la Commission prend acte de la mise en place en octobre 2018 de l'**observatoire régional des publics** au sein du Pôle musées.

**Orientation stratégique.** Par ailleurs, elle observe que n'est plus mentionnée la démarche de partenariat envisagée, notamment avec le Conseil départemental, afin de proposer une **offre muséale globale à l'échelle de l'île**<sup>61</sup>. Il est regrettable que cette démarche n'ait pas avancée en 2018. La Commission souhaite qu'elle soit relancée<sup>62</sup>.

**Orientation stratégique.** La Commission avait noté que le Conseil régional était devenu en 2017 actionnaire minoritaire de la SPL « Culture » du Conseil départemental<sup>63</sup>. Elle prend note que cette SPL n'est pas encore fonctionnelle.

**Ancrage territorial.** Enfin, nonobstant l'abandon de l'« étude sur l'impact de la culture sur l'économie du territoire »<sup>64</sup>, la Commission prend note que la Collectivité reste attentive à l'impact économique des financements qu'elle accorde sur le territoire. Elle rappelle aussi que la culture est un **enjeu prépondérant de développement du tourisme** et doit aussi être considéré comme tel et ce, en liaison avec le SDATR<sup>65 66</sup>.

56 Société Publique Locale « Réunion des Musées Régionaux »

57 Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2018, p.321-322

58 Avis du CESER sur le Bilan d'activités – Compte administratif de la Région pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018

59 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

60 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

61 Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018, p. 196

62 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

63 Avis du CESER sur le Bilan d'Activités – Compte administratif de la Région pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018

64 Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018, p. 197

65 Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion

66 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019



## NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ

### 2- Sport

La Commission s'inquiète de la nouvelle gouvernance nationale du sport<sup>67</sup>, opérationnelle en 2019 qui pourrait avoir des effets néfastes sur le financement des structures locales réunionnaises.

**Orientation stratégique.** Dans ce cadre, elle estime qu'il est d'autant plus nécessaire que les partenaires locaux, à minima les collectivités locales, s'accordent sur une **stratégie partagée et cohérente en matière de Sport** à l'échelle du territoire<sup>68</sup>.

Elle rappelle aussi qu'il est possible de **créer une Commission « Sport » au sein de la CTAP**, en fonction d'une volonté commune des collectivités locales<sup>69</sup>.

Il lui semble aussi important d'anticiper la future gouvernance locale qui pourrait être mise en place dans ce domaine, sous réserve d'évolutions législatives et/ou réglementaires<sup>70</sup>. Dans ce cadre, les travaux déjà effectués au travers du **Schéma Territorial de Développement du Sport**, piloté par la Préfecture, pourraient être utiles à la réflexion sur cette politique commune. A cet égard, des Régions bien avancées dans l'élaboration de leur Schéma Régional de Développement du Sport ont d'ores et déjà mis en place des instances d'élaboration et de mise en œuvre de leur Schéma, qui seront utiles à l'installation des futurs Parlements<sup>71</sup>.

**Orientation stratégique.** Conformément à sa demande, la Commission a bénéficié d'une présentation de l'**IRSOI**<sup>72</sup> en juin 2018. Depuis cette présentation, les modalités de mise en œuvre de cet Institut ont quelque peu évolué. D'une part, le Conseil départemental s'est désolidarisé de cette démarche, ce que la Commission avait déjà regretté<sup>73</sup>. D'autre part, une convention tripartite d'objectifs et de moyens a été signée entre l'État, le Conseil régional et le CREPS<sup>74</sup> de La Réunion<sup>75</sup>, à défaut de création de l'association initialement prévue dans le cadre de cet Institut; elle avait d'ailleurs déploré le choix de la forme associative pour l'IRSOI<sup>76</sup>.

La Commission prend donc bonne note que le CREPS portera, dans ce premier temps, le programme d'action de l'IRSOI. La mise à profit du CREPS est le signe que le projet prend, dans une certaine mesure, appui sur ce qui existe déjà dans ce domaine, ce que la Commission avait souhaité<sup>77</sup>.

**Ancrage territorial.** Par ailleurs, la Commission s'était inquiétée de la réduction des actions volontaristes à partir de 2018, s'agissant notamment de **l'aide aux associations et aux événements sportifs**<sup>78</sup>. Elle note ainsi que le Bilan d'activités pour l'exercice 2018 mentionne un montant de 266 296 € pour le programme « Aides aux associations sportives » (contre 608 900 € dans le Bilan d'activités relatif à l'exercice 2017)<sup>79</sup>.

Innovation. Dans le cadre de l'objectif visant à favoriser les déplacements du mouvement sportif, la Commission note qu'il est dorénavant inscrit que « la mobilité sportive fait l'objet aujourd'hui de plusieurs dispositifs et de pluri-financements qui gagneraient à être structurés et clarifiés dans le cadre d'une concertation globale avec l'ensemble des partenaires et l'ORESSE, afin de mettre en œuvre une action plus pertinente et plus adaptée aux attentes du mouvement sportif local »<sup>80</sup>. Elle réitère son encouragement à effectivement clarifier l'offre en la matière avec les autres acteurs, en vue de faciliter les démarches des usagers<sup>81</sup>.

67 Au niveau national, création du GIP « Agence Nationale du Sport » le 20 avril 2019. Cf. Arrêté du 20 avril 2019 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du sport »

68 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

69 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

70 Au niveau local, possibilité de création d'un Parlement du sport et d'une Conférence des financeurs. Cf. Rapport « Nouvelle gouvernance du sport » Laurence Lefèvre – Patrick Bayeux, août 2018, p. 35-36

71 Cf. Article Localtis « Parlements du sport : comment les régions se préparent-elles ? », 9 mai 2019

72 Institut Régional des Sports de l'Océan Indien

73 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

74 Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive

75 Cf. Rapport DSVN/N° 106387 présenté en Commission permanente du Conseil régional en date du 30 avril 2019

76 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019

77 Avis du CESER sur le Bilan d'activités – Compte administratif de la Région pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018

78 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017

79 Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2018, p. 308

80 Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2018, p. 293

81 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019



## PILIER 5

# NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ

**Orientation stratégique.** La Commission prend acte de l'engagement de la Collectivité régionale en matière de **soutien et rénovation de ses équipements sportifs** (7 317 534 € engagés en 2018 pour 23 équipements sportifs). Sur ce thème, elle prend aussi acte que le Plan pluriannuel de développement des équipements sportifs en Outre-mer lancé en janvier 2017 et initialement doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros par an, financée à parité par le ministère des Sports et le ministère des Outre-mer n'a définitivement pas été poursuivi par le Gouvernement actuel.

La Commission avait suggéré...	Elle se satisfait que.. .
> de créer des synergies entre les musées régionaux grâce à un « Pass-musées », notamment en mettant en place un titre d'accès unique en matière de musées. <i>(dernière suggestion dans l'avis sur les OB 2016)</i>	> la Collectivité régionale ait expérimenté en 2016 un titre d'entrée unique permettant de bénéficier d'un accès à tarif réduit dans les 5 établissements culturels partenaires.
> de veiller à ce que la politique événementielle que le Conseil régional met en œuvre autour des événements calendaires réunionnais reflète bien l'unité de la population réunionnaise dans sa diversité. <i>(suggéré dans l'avis sur le BA CA 2017)</i>	> le Conseil régional ait prévu à partir de 2019 de proposer un nouvel événement « Somin Kreol », pour mettre en valeur le patrimoine culturel et gastronomique de l'Île et de ses bâtiments historiques (à la place des événements culturels calendaires et du Festival Liberté Métisse).
> que la forme associative pour la création de l'IRSOI n'était pas optimale en termes de gouvernance et d'impact visé. <i>(suggéré dans l'avis sur les OB 2019)</i>	> une convention tripartite d'objectifs et de moyens ait été signée en 2019 entre l'État, le Conseil régional et le CREPS de La Réunion et que celui-ci porte dans un premier temps le programme d'action de l'IRSOI.

### La Commission suggère au Conseil régional de :

- > définir et mettre en œuvre une réelle stratégie partagée de l'action publique en matière culturelle à l'échelle du territoire, à commencer par une politique concertée des collectivités locales en matière culturelle par le biais de la Commission Culture de la Conférence Territoriale de l'Action Publique et conférer la plus grande ambition possible à cette Commission.
- > s'assurer du bon pilotage et de la bonne gestion de la SPL RMR pour qu'elle remplisse son rôle vis-à-vis des musées dans le cadre de la politique culturelle de la Collectivité régionale.
- > conduire la politique publique « Sport » en convergence avec d'autres politiques publiques, notamment celle de l'insertion sociale et professionnelle.



# FER

COMMISSION FORMATION  
ÉDUCATION RECHERCHE



# QCS

COMMISSION QUALITÉ DE VIE  
CULTURE SOLIDARITÉ



## PILIER 6

### PLUS D'ÉGALITÉ POUR LES FAMILLES

Dans l'ensemble, la Collectivité régionale a poursuivi son action pour ce Pilier 6 en accord avec le projet de mandature et dans la continuité des années précédentes. Les Commissions estiment que les actions de la Collectivité régionale en matière d'égalité des chances sont essentielles pour améliorer les conditions de vie des Réunionnais à moyen et long termes.

Sur le plan formel, le Conseil régional est à nouveau invité à suivre la même trame entre les différents documents budgétaires d'un même exercice. Elles se prononcent toujours en faveur d'une plus grande clarté et visibilité des actions réalisées et des montants correspondants<sup>82</sup>.

#### 1- Égalité des chances

##### **Les mesures d'accompagnement en faveur de la jeunesse : prévenir et réduire le nombre de jeunes en décrochage en formation initiale**

En matière de prévention et de **lutte contre le décrochage en formation initiale**, les Commissions observent la stricte continuité de ce qui se fait depuis le début de la mandature pour l'année 2018, au travers des dispositifs de remobilisation et de rattachage, du soutien aux classes transplantées, de l'École de la 2<sup>ème</sup> Chance et du POP 3<sup>83</sup>.

Concernant l'École de la 2<sup>ème</sup> Chance en particulier, les Commissions prennent acte du montant présenté pour le bilan 2018, soit 1 774 022 € (en AE) pour 660 jeunes majoritairement de 18 à 25 ans.

**Orientations stratégiques.** Si l'utilité de ces dispositifs n'est pas remise en cause, les Commissions réitèrent néanmoins qu'ils **ne sont pas en mesure de lutter contre le problème dans sa globalité**, et particulièrement au regard du nombre de NEET<sup>84</sup>.

**Évaluation.** Dans ce cadre, elles demandent que la Collectivité régionale évalue son action dans ce domaine, afin d'en mesurer les effets réels considérant les montants engagés.

**Gouvernance.** Cela étant, le Conseil régional ne peut agir seul dans cette lutte. D'où le travail partenarial entre les différents acteurs de la problématique, matérialisé par la **convention entre l'État (Préfecture, Rectorat et DAAF<sup>85</sup>) et le Conseil régional** relative à la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle.

82 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

83 Plan Ordinateur Portable 3

84 Not in Education, Employment or Training (Ni en Études, Ni en Formation, Ni en Emploi)

85 Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion



## PLUS D'ÉGALITÉ POUR LES FAMILLES

Pour **mieux faire fonctionner la gouvernance** de l'actuel plan de lutte contre le décrochage scolaire en formation initiale, les Commissions rappellent leur propositions<sup>86</sup> :

- d'élargir le COPIL<sup>87</sup> aux Communes, à l'Université et à la CAF afin de rendre plus visible le partage de responsabilités ;
- de tenir régulièrement les réunions du COPIL et du COTECH<sup>88</sup>.

De façon plus large, il apparaît évident que la mise en œuvre de la convention doit être suivie et évaluée<sup>89</sup>.

### La prévention et la lutte contre l'illettrisme

De façon générale, les Commissions notent que la Collectivité régionale a poursuivi ses actions habituelles en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme (principalement les dispositifs CCSP et ACC<sup>90</sup>, le dispositif Cases à Lire et le soutien aux associations).

**Orientations stratégiques.** Les Commissions ne remettent pas en cause l'intérêt de ces dispositifs, mais estiment qu'ils **ne sont pas en mesure de répondre à eux seuls à l'ampleur de la situation sur le territoire.**

C'est pourquoi les Commissions se prononcent à nouveau en faveur d'une **politique globale et dédiée, en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.** La concertation et le partenariat entre les différents acteurs de la lutte contre l'illettrisme sont des éléments indispensables de sa réussite. Elles rappellent la propre volonté du Conseil régional qui avait posé, dans ses Orientations budgétaires pour l'année 2018, sa résolution de « *mettre en œuvre un « Plan Marshall » de l'illettrisme* »<sup>91</sup>.

**Orientations stratégiques.** Dans ce cadre, elles observent que le Plan régional pour la « Maîtrise des apprentissages et des savoirs de base » n'a pas été finalisé en 2018 (nonobstant la tenue d'un COPIL et de 10 réunions de travail en 2018). De même, l'enquête régionale visant notamment à réactualiser les chiffres relatifs à la population concernée par l'illettrisme et à affiner les éléments d'analyse, annoncée pour démarrer en 2018<sup>92</sup>, ne l'a pas été (pour rappel, sont dorénavant prévues deux enquêtes différentes pour l'exercice 2019<sup>93</sup>).

En définitive, elles déplorent la **lenteur des réponses mises en œuvre** par les pouvoirs publics compétents et leurs partenaires en matière de lutte contre l'illettrisme.

Puisqu'elles s'interrogeaient sur ce sujet<sup>94</sup>, les Commissions notent que dans le cadre de la professionnalisation des animateurs des Cases à Lire, 42 animateurs suivent le programme d'accompagnement pédagogique mis en place.

### La contribution régionale en matière de cohésion sociale

**Orientations stratégiques.** Les Commissions confirment la nécessité que le Conseil régional continue de s'impliquer fortement en matière de cohésion sociale, compétence tout à fait volontariste, et ce en partenariat avec les acteurs, notamment associatifs, qui agissent plus directement sur cette thématique.

86 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019  
Rapport du CESER « *La prévention et la lutte contre le décrochage : un enjeu pour la société réunionnaise* » – Assemblée plénière du 1<sup>er</sup> décembre 2017

87 Comité de PIlotage

88 Comité de PIlotage

89 Avis du CESER sur le Projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

90 Compétences clés en situation professionnelle et Atelier Compétences Clés

91 Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018, p. 231

92 Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018, p. 231

93 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

94 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017



## PLUS D'ÉGALITÉ POUR LES FAMILLES

**Orientations stratégiques.** A cet égard, les associations jouent un rôle majeur en matière d'éducation populaire, outil essentiel de la cohésion sociale. Les Commissions attirent ainsi l'attention sur un récent avis<sup>95</sup> du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) qui demande aux pouvoirs publics d'**investir dans les politiques publiques d'éducation populaire** afin de contribuer à réconcilier la société et à développer le lien social de manière à conforter la citoyenneté.

**Orientations stratégiques/éducation.** Ainsi, les Commissions notent que la mise en œuvre de la **Charte d'engagements réciproques (CER) de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif de La Réunion** n'a pas avancé en 2018, malgré une signature fin 2017. Elles encouragent le Conseil régional à respecter ses engagements et à définir son plan d'action dans ce cadre<sup>96</sup>.

**Demandes des Commissions.** Enfin, les Commissions souhaiteraient que leur soient présentés les résultats définitifs de l'**enquête Virage** (violences et rapports de genre) réalisée par l'INED<sup>97</sup> en 2018, qui a été en partie financée par le Conseil régional.

### La politique régionale de santé

Considérant toutes les orientations annoncées en matière de prévention de risques sanitaires dans le document d'Orientations budgétaires<sup>98</sup>, les Commissions observent que de nombreuses actions ont été menées et que les engagements budgétaires ont été conséquents (402 252 € en AE en 2018) pour cette compétence volontariste de la Collectivité régionale.

**Orientations stratégiques.** En réponse à leur interrogation sur la réflexion qui devait être menée sur le développement des environnements propices à la pratique de l'activité physique<sup>99</sup>, les Commissions prennent note que la Collectivité régionale intervient dans le domaine du **sport-santé** domaine dans le cadre du PRR<sup>100</sup> (rénovation des équipements sportifs), de sa politique sportive et de sa politique d'accompagnement des associations qui œuvrent dans ce domaine. Les Commissions estiment qu'il serait néanmoins intéressant de réellement mener une telle réflexion, à l'échelle du territoire et dans un cadre partenarial avec les collectivités locales<sup>101</sup>.

En 2018, l'action du Conseil régional en matière de lutte contre le diabète a relevé, d'une part, du travail sur l'équilibre alimentaire dans les cafétérias des lycées et, d'autre part, du soutien à trois associations impliquées dans la lutte contre le diabète (75 000 € en 2018). Le Conseil régional reste donc mobilisé dans la **lutte contre le diabète**.

**Orientations stratégiques /gouvernance.** Cela étant, les Commissions déplorent le **manque de suivi de la démarche partenariale** matérialisée par la Conférence de consensus (avril 2016), qui a abouti à la définition des 5 référentiels d'intervention, et par la convention de partenariat signée en février 2017.

Les Commissions soutiennent que la lutte contre le diabète nécessite une stratégie commune basée sur un diagnostic partagé, des objectifs clairs fixés en amont, un plan d'actions pluriannuel et un suivi régulier pour permettre une évaluation.

A cet égard, les Commissions souhaiteraient que le Conseil régional se positionne ouvertement, notamment dans le cadre de sa participation aux instances de suivi et de pilotage de la politique de santé sur le territoire<sup>102</sup>, à la fois pour la réalisation d'une démarche d'inventaire et d'état des lieux de la

95 Rapport du CESE, « L'éducation populaire, une exigence du 21ème siècle », 28 mai 2019

96 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

97 Institut National d'Études Démographiques

98 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017

99 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019, en référence à la page 236 des Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018

100 Plan de Relance Régional

101 Contribution du CESER sur le Projet de Santé La Réunion – Mayotte 2018-2027 (PRS 2) – 8 juin 2018, p. 3

102 i. e. Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, Conseil de surveillance de l'ARS OI et conseil de surveillance du CHUR



## PLUS D'ÉGALITÉ POUR LES FAMILLES

situation en matière de diabète à La Réunion et pour l'application et le respect des référentiels d'intervention existants.

**Actions de sensibilisation.** Elles rappellent que la prévention joue un rôle majeur dans l'objectif de casser le cercle vicieux du diabète<sup>103</sup>. Dans ce cadre, la sensibilisation des Réunionnais est essentielle : il appartient aux autorités de santé de leur donner régulièrement certaines données élémentaires sur la situation (nombre de diabétiques, d'amputés, explication de l'hémoglobine glyquée avec un code couleur, etc.)<sup>104</sup>. Elles encouragent donc l'ARS OI à s'investir, à la hauteur de l'enjeu de santé publique, sur cette cause majeure, notamment en matière de prévention et d'information, afin de susciter une vraie prise de conscience de l'opinion publique et l'adhésion de la population.

**Innovation.** Enfin, les Commissions encouragent le Conseil régional à travailler avec les associations pour davantage développer l'éducation thérapeutique des malades<sup>105</sup>, qui constitue par ailleurs l'un des référentiels d'intervention.

### **L'accompagnement social à travers les emplois verts**

Comme prévu, les Commissions observent la baisse du financement du dispositif Emplois Verts par rapport à l'exercice 2017 (de 14 809 584 € en 2017 à 9 463 721 € en 2018)<sup>106</sup>. Cette subvention a permis le financement de 83 chantiers pour 967 PEC<sup>107</sup> et 113 encadrants temps plein.

Puisqu'elles avaient demandé que le **bilan des formations réalisées** soit davantage détaillé<sup>108</sup>, les Commissions constatent avec satisfaction l'insertion de la liste des formations dispensées à un échantillon de 742 bénéficiaires des contrats PEC en 2018.

**Orientations stratégiques.** Sans surprise, cette liste fait apparaître que les associations ont principalement proposé à leurs bénéficiaires le CléA<sup>109</sup>.

Elles prennent acte de la création du **Groupe d'Employeurs Emplois Verts** (GEAIDE) en date du 13 décembre 2018, qui est également ouvert aux associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion.

**Orientations stratégiques.** Comme elles se satisfaisaient de l'objectif de mettre en place « *un parcours de formation adapté et individualisé des contrats aidés Emplois Verts selon les projets* » ainsi que d'« *une gestion prévisionnelle des emplois et des carrières des territoires (GPECT) à destination des CAE/CUI Emplois Verts* »<sup>110</sup>, elles s'interrogent sur la réalisation de ces ambitions. Cela serait en tout cas de nature à permettre une plus grande **cohérence des actions d'insertion en lien avec les besoins en emplois du territoire**.

**Suivi/Évaluation.** Enfin, elles réitèrent que le Conseil régional pourrait initier une évaluation du dispositif Emplois Verts, notamment **sous le prisme de l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires** de contrats aidés.

103 Rapport du CESER, « Diabète et santé publique à La Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en un cercle vertueux ?... » – Assemblée plénière du 27 mai 2014, p. 36

104 Contribution du CESER sur le Projet de Santé La Réunion – Mayotte 2018-2027 (PRS 2) – 8 juin 2018, p. 5

105 Rapport du CESER, « Diabète et santé publique à La Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en un cercle vertueux ?... » – Assemblée plénière du 27 mai 2014, p. 35-36

106 Rapport du CESER, « Diabète et santé publique à La Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en un cercle vertueux ?... » – Assemblée plénière du 27 mai 2014, p. 36

107 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2018 – Bureau du 6 décembre 2017

108 Parcours Emploi Compétences

109 Avis du CESER sur le Bilan d'activités – Compte administratif de la Région pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018

110 Certificat de compétences et de connaissance professionnelles

111 Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018, p. 240



## PILIER 6

# PLUS D'ÉGALITÉ POUR LES FAMILLES

### 2- Mobilité et continuité territoriale

Comme annoncé dans les documents budgétaires pour l'exercice 2018, la mobilité des Réunionnais reste la priorité du Conseil régional de La Réunion. Pour ce secteur, les Commissions observent ainsi une **augmentation des montants de toutes les actions entre 2017 et 2018** (en particulier pour la continuité territoriale), ce qui se traduit par une augmentation du montant global pour le secteur, passé de 56,1 M€<sup>111</sup> à 69,9 M€<sup>112</sup>.

Elles notent que la prise en charge de la mobilité des Réunionnais par l'État n'a pas évolué en 2018. Elles le regrettent car la mobilité et la continuité territoriale relèvent, pour une grande part, de la **compétence de l'État**. Même si l'action du Conseil régional est volontariste en la matière, c'est bien le manque d'engagement de l'État qui pèse lourdement sur les finances de la Collectivité.

Enfin, les Commissions prennent acte que l'outil devant servir au « **réseau des étudiants connectés** », plate-forme d'échanges en ligne visant à « *maintenir le contact avec tous les Réunionnais qui vivent hors de l'île* »<sup>113</sup> a été acquis, mais que la Collectivité n'a pas encore affecté les moyens nécessaires à l'animation du réseau<sup>114</sup>.



Photo by John Schmoebich on Unsplash

111 Bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2017, p. 403

112 Bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2018, p. 386

113 Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018, p. 246

114 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017



## PILIER 6

### PLUS D'ÉGALITÉ POUR LES FAMILLES

La Commission avait suggéré...	Elle se satisfait que.. .
<p>&gt; de faire de la lutte contre le diabète une priorité en matière de santé. (suggéré dans le Rapport «<i>Diabète et santé publique à la Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en un cercle vertueux ?...</i> », 2014)</p>	<p>&gt; le Conseil régional ait fait de la lutte contre le diabète une grande cause régionale pour les années 2015 à 2021 et reste mobilisé dans la lutte contre le diabète depuis cette annonce.</p>
<p>&gt; de donner une déclinaison locale à la Charte d'engagements réciproques entre l'État, le Mouvement Associatif et les Collectivités territoriales. (suggéré dans l'«<i>Appel CCEE-CESER – Pour redonner sa place à l'éducation populaire</i>» et l'«<i>Argumentaire Groupe Éducation Populaire CCEE-CESER</i>», 2014)</p>	<p>&gt; le Conseil régional ait signé la Charte d'engagements réciproques de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif de La Réunion le 21 décembre 2017.</p>
<p>&gt; de mettre à disposition une cartographie des bornes Wi-Fi du dispositif Wi-Run. (suggéré dans l'avis sur le BP 2016)</p>	<p>&gt; le Conseil régional ait mis à la disposition du public en 2016 une carte interactive facile d'accès et régulièrement actualisée des « hot spots » répartis sur l'île.</p>

#### La Commission suggère au Conseil régional de :

- > élaborer au sein du CREFOP un nouveau plan contre le décrochage comprenant les trois volets inhérents à cette lutte (prévention, intervention, médiation) en y associant la CAF, les Communes et l'Université, en plus des partenaires du Plan actuel.
- > accélérer la définition et la mise en œuvre de la politique globale et dédiée en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme et en faire un véritable « Plan Marshall » basé sur la concertation et le partenariat entre les différents acteurs.
- > respecter les engagements pris dans le cadre de la Charte d'engagements réciproques de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif de La Réunion, ce qui implique pour le Conseil régional de définir son propre plan d'actions.
- > persister à faire valoir les responsabilités de l'État en matière de mobilité et de continuité territoriale afin que les dispositifs et moyens d'intervention soient véritablement adaptés aux besoins réels des Réunionnais.



## PILIER 7

**CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan Indien**

Ce bilan d'activités reflète l'ambition du Conseil régional « *d'innover, de s'ouvrir à l'international et de s'insérer dans son environnement géographique* ». Cette approche est pleinement partagée par la Commission d'autant plus qu'elle s'inscrit en cohérence avec les orientations tant de l'Europe que de l'État français en faveur de l'insertion des RUP dans leur environnement régional<sup>115</sup>.

Les moyens budgétaires alloués reposent principalement sur l'instrument privilégié de coopération territoriale européenne INTERREG V OI, dont le Conseil régional assume l'Autorité de gestion.

La Commission tient à souligner à nouveau la qualité des présentations, tant du rapport dont les illustrations facilitent la compréhension, que de son exposé réalisé par le service administratif du Conseil régional.

La Commission relève que la finalité essentiellement économique des actions en ce domaine, pour autant conforme aux champs de compétences du Conseil régional, n'est pas exclusive des autres interventions. D'autres de ses lignes budgétaires étant mobilisées au titre des politiques sectorielles, il conviendrait d'enrichir la présentation afin de mesurer pleinement l'étendue de cette politique transversale d'envergure qui s'exprime bien au-delà de ce pilier d'intervention (en matière culturelle, sportive, éducative, environnementale, ...).

**1- Les relations bilatérales avec les pays cibles : la poursuite de l'intervention dans le domaine économique**

La Commission réitère son soutien à l'ensemble des mesures visant tant à instaurer une veille stratégique permanente (en amont des appels d'offres) qu'à exporter nos savoir-faire (BTP, Énergies Renouvelables, TIC, services, ...) <sup>116</sup>. Le réseautage et le lobbying doivent y contribuer<sup>117</sup>.

Si la Commission se satisfait de l'effort de mutualisation en faveur des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME), à travers la Maison de l'export, elle préconise un renforcement des dispositifs (transferts technologiques et humains, études de marchés, missions de prospection, ...) et leur ouverture le plus largement possible à tous les opérateurs potentiels souhaitant se tourner vers l'extérieur et priorisant les retombées pour notre territoire<sup>118</sup>.

La circulation des personnes et des biens étant un préalable au développement des échanges, le Conseil régional est invité à poursuivre ses démarches auprès des décideurs (gouvernementaux et parlementaires) en vue d'une part, de simplifier les procédures de délivrance des visas et d'autre part, de développer les dessertes aérienne et maritime.

115 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016

116 Avis du CESER sur le « Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale » - Bureau du 8 avril 2015

117 Avis sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 13 juin 2017

118 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017



## CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan Indien

### 2- Les relations économiques bilatérales à travers les antennes du Conseil régional

La Commission adhère au déploiement de représentations permanentes du Conseil régional à l'étranger<sup>119</sup>. Les Antennes, véritables relais techniques de proximité, contribuent à intensifier les actions de coopération et de codéveloppement. À l'heure de la mutualisation, le CESER avait préconisé d'envisager des modalités de partage de ces moyens avec d'autres collectivités territoriales françaises<sup>120</sup>.

La Commission rappelle la possibilité, au demeurant prévue par la loi<sup>121</sup>, de mettre à disposition des représentants des Collectivités dans les Ambassades et/ou Consuls<sup>122</sup> et recommande également au Conseil régional de s'appuyer sur la diaspora réunionnaise<sup>123</sup>. De même, elle mesure toute l'importance d'une étroite collaboration avec l'unité déconcentrée de la Commission européenne basée à Maurice<sup>124</sup>.

La Commission salue une nouvelle fois l'engagement des VSI (Volontaires de Solidarité Internationale). Face aux difficultés pour trouver des candidats à la mobilité et correspondant aux postes à pourvoir, elle rappelle les recommandations antérieures du CESER pour que les dispositifs de volontariat soient mieux adaptés aux réalités locales (ouverture de nouveaux postes, extension géographique, champ des publics éligibles)<sup>125</sup>. La Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien (PCFOI) récemment installée pourrait se saisir de ce sujet, au regard des besoins et des enjeux pour La Réunion<sup>126</sup>. Par ailleurs, il convient de communiquer pour valoriser ces actions en termes d'employabilité et d'insertion professionnelle. Le CESER avait préconisé qu'une étude sur le parcours des bénéficiaires soit menée dans le cadre d'une évaluation des dispositifs de mobilité<sup>127</sup>.

### 3- Les relations économiques à travers les organisations de coopération de la zone

Considérant que les conditions d'une plus grande ouverture de La Réunion vers le grand océan Indien passent obligatoirement par un renforcement de sa place (représentation institutionnelle formelle, statut rehaussé, ...) au sein de l'ensemble des organisations de coopération régionale<sup>128</sup>, la Collectivité s'est engagée à poursuivre ses interventions en ce sens auprès de l'État français, afin de défendre au mieux nos intérêts spécifiques.

Sachant que le Conseil régional participe aux travaux sur l'évolution de la COI, la Commission souligne toute la nécessité de maintenir nos liens historiques avec nos proches voisins dans la zone, avec lesquels La Réunion partage une communauté de destin. Il convient de se remémorer en référence à l'Histoire, que toute coopération économique a été précédée d'échanges entre les Hommes des territoires concernés ; cette dimension humaine doit demeurer une constante.

119 Note du CESR : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de La Réunion dans la zone océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005

120 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017

121 Loi du 5 décembre 2016 « relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des Outre-mer dans leur environnement régional »

122 Note du CESR : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de La Réunion dans la zone océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005

123 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 - Assemblée plénière du 13 juin 2017

124 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015

125 Avis du CESER sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 8 décembre 2011

126 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

127 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 8 décembre 2011

128 Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Association des États riverains de l'océan Indien (IORA), Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)





### CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN

Le CESER milite de longue date en faveur de la valorisation de l'identité indianocéanique et de la promotion du concept de codéveloppement<sup>129</sup>. Sa préconisation tendant à l'organisation d'une journée annuelle publique de sensibilisation à la culture et à la pratique de la coopération reste d'actualité<sup>130</sup>.

Au regard des contraintes pour mobiliser les financements conjoints FED/FEDER<sup>131</sup> dues en partie aux modalités de gestion différentes, le CESER avait recommandé d'opérer des discussions avec la Commission européenne en amont de l'élaboration des programmes. L'Autorité de gestion est invitée à solliciter le bénéfice d'une délégation pour gérer directement une partie du FED (à l'instar de la Guadeloupe<sup>132</sup>). La Commission rappelle de plus l'importance de rechercher la complémentarité des différents programmes financés par l'UE dans la zone et de s'assurer de la cohérence des politiques européennes tant internes qu'externes<sup>133</sup>.

Afin d'appréhender l'évolution des règles régissant les échanges dans la zone, la mise en place d'une Cellule dédiée aux APE (Accords de Partenariat Économique) au niveau régional devrait remédier au déficit d'informations et de concertation sur le sujet. Il s'avère crucial de reprendre les travaux entamés en 2007, et sur la base d'une évaluation d'élaborer avec l'ensemble des partenaires concernés, un argumentaire sur ce dossier, à porter devant les autorités françaises puis européennes<sup>134</sup>.

#### 4- INTERREG V OCÉAN INDIEN cadre de la coopération transfrontalière et transnationale

La Commission observe un rythme dynamique de la programmation atteignant 49 % de la maquette financière et un niveau de certification largement suffisant pour dépasser d'ores et déjà le seuil du dégageant d'office de 2019<sup>135</sup>. Elle note que le Conseil régional s'attache à dynamiser les dispositifs par différentes actions visant à optimiser les financements et partage en ce sens le renforcement des dispositifs de formation et de mobilité qui concourent à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

La Commission considère que le lancement du dispositif d'amorce INTERREG sur fonds propres est de nature à encourager les petits porteurs de projets à solliciter un soutien futur de la Collectivité.

\*\*\*\*\*

129 Note du CESR : « *La coopération régionale : Un enjeu pour La Réunion ?* » – Assemblée plénière du 16 novembre 1999

130 Note du CESR : « *Pour une meilleure coopération régionale au départ de La Réunion dans la zone océan Indien* » – Bureau du 8 juillet 2005

131 Fonds Européen de Développement/Fonds Européen pour le Développement Régional

132 Avis du CESER sur le Budget de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014

133 Contribution du CESER en vue de l'élaboration du Mémoire des RUP 2017 du 30 janvier 2017

134 Premier avis du CESR sur « les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » – Bureau du 14 mars 2007. Deuxième avis du CESR sur « les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » – Bureau du 7 juin 2007. Intervention du Président du CESER lors de la Conférence de coopération régionale du 9 novembre 2016. Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016. Contribution du CESER en vue de l'élaboration du Mémoire des RUP 2017 du 30 janvier 2017

135 Maquette financière INTERREG 2014-2020 = 63,2 M€. Dépenses certifiées au 31/12/2018 = 6,4 M€ – Seuil du dégageant d'office 2018 = 1,15 M€ et 2019 = 5,8 M€



## CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan Indien

Enfin, cette politique s'exerçant « dans un contexte d'insertion régionale et de dynamique de coopération éminemment complexes »<sup>136</sup>, auquel s'ajoute les contraintes communautaires<sup>137</sup> oblige à repenser son organisation institutionnelle.

La loi « relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des Outre-mer dans leur environnement régional », à travers l'adaptation du cadre législatif<sup>138</sup>, a opéré une démarche de reconnaissance du « rôle essentiel de La Réunion dans les relations internationales françaises dans la zone », et ce, conformément à la LOOM<sup>139</sup>. De même, le Livre Bleu Outre-mer instaure un nouveau mode de concertation entre l'État et les collectivités locales visant « l'élaboration de stratégies régionales cohérentes, lisibles, autour de priorités clairement définies et d'une diplomatie de projets ».

En termes de gouvernance territoriale, il s'agirait de conférer le chef de filât au Conseil régional afin de répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité. Le CESER avait également préconisé la création d'une Conférence Locale de la Coopération et du Codéveloppement, réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile (chargée d'élaborer la politique, d'informer les partenaires et de procéder aux évaluations)<sup>140</sup>. La Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien (PCFOI) pourrait d'une part, impulser la réalisation de projets communs à définir sur un mode partenarial et citoyen<sup>141</sup>, et d'autre part, se saisir du sujet de la politique de mobilité (éducative et professionnelle) à l'international, afin de lever les freins à son développement (cf. supra)<sup>142</sup>.

L'année 2019 sera décisive sur le plan des orientations stratégiques s'agissant du processus d'élaboration de la nouvelle génération des programmes européens (2021-2027). Conformément au principe de bonne gouvernance, la Commission formule le souhait que le CESER, en sa qualité de membre du CSI (Comité de Suivi INTERREG), soit associé à ces travaux le plus en amont possible et que les singularités de La Réunion soient davantage défendues sur la base de l'article 349 du TFUE<sup>143</sup>. Ainsi, l'insertion régionale de La Réunion dans son environnement géographique, proche et plus lointain, passe par le maintien voire le renforcement des moyens et dispositifs actuels, au regard de leurs impacts et retombées pour notre territoire.

La Commission avait suggéré...	Elle se satisfait que.. .
> renforcer les dispositifs l'export (transferts technologiques et humains, études de marchés, missions de prospection, ...) et les ouvrir le plus largement possible à tous les opérateurs potentiels priorisant les retombées pour notre territoire. (Préconisation formulée pour les Orientations budgétaires 2018)	> l'ouverture de la Maison de l'Export ait été faite en 2016. > les Orientations 2019 renforcent les dispositifs de formation et de mobilité dans l'océan Indien (INTERREG) et prévoient l'évaluation des dispositifs visant l'emploi à travers la mobilité et la formation professionnelle.
> poursuivre les négociations pour renforcer la place de La Réunion au sein des organisations régionales.	> la mise en oeuvre de partenariats stratégiques ait été réalisée avec le COMESA et l'IOA en 2016. > le Conseil régional participe activement aux travaux sur l'évolution de la COI.

136 Cf. Programme INTERREG V OI 2014-2020

137 Concentration thématique, programme unique avec deux volets distincts aux périmètres géographiques propres, accord des États tiers, gouvernance élargie, partenariat renforcé, pilotage de la performance, ...

138 Loi du 5 décembre 2016

139 Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer du 13 décembre 2000

140 Note du CESER : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de La Réunion dans la zone océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005

141 Contribution du CESER : « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : Informer, Bâtir, Transmettre » - Assemblée plénière du 14 mars 2019

142 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 28 mars 2019

143 Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne



# CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'Océan Indien

### La Commission suggère au Conseil régional de :

> enrichir la présentation afin de pouvoir mesurer pleinement l'étendue de cette politique transversale qui s'exprime bien au-delà de ce pilier d'intervention en matière culturelle, sportive, éducative, environnementale, ...

*(Démarche initiée pour le Bilan d'activités 2015, à consolider)*

> mettre à disposition des représentants des Collectivités dans les Ambassades et Consulats.

*(Préconisation du CESER émise en 2005. Disposition prévue par la Loi du 05/12/16 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional)*

> adapter les dispositifs de volontariat aux réalités locales (ouverture de nouveaux postes, extension géographique, champ des publics éligibles).

*(Préconisation antérieure du CESER renouvelée au regard des difficultés à trouver des candidats à la mobilité. Inviter la Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien (PFCFOI) à se saisir du sujet de la mobilité à l'international afin de lever les freins à son développement)*

> organiser une journée annuelle publique de sensibilisation à la culture et à la pratique de la coopération.

*(Préconisation récurrente du CESER depuis 2005, d'autant plus d'actualité et prioritaire au regard des revendications citoyennes actuelles)*

> rechercher la complémentarité des programmes financés par l'UE dans la zone pour s'assurer de la cohérence des politiques européennes (tant internes qu'externes). Solliciter auprès de la Commission Européenne la gestion directe d'une partie du FED.

*(Discussions avec la Commission européenne en amont de l'élaboration des programmes. Préconisation sur la gestion du FED émise lors du CNS d'avril 2016 : à intégrer aux négociations pour l'élaboration de la programmation européenne 2014-2020)*

> mettre en place une Cellule dédiée aux APE au niveau régional pour remédier au déficit d'informations et de concertation sur le sujet, et afin d'appréhender l'évolution des règles régissant les échanges dans la zone.

*(Demande formulée lors de l'avis du CESER sur le Budget Primitif pour 2016)*

> créer une Conférence Locale de la Coopération et du Co-développement associant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile, chargée d'élaborer la politique, d'informer les partenaires et de procéder aux évaluations.

*(Préconisation récurrente du CESER depuis 2005. La création récente de la Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien (PFCFOI) s'inscrit dans le bon sens en termes de coordination. Elle pourrait impulser la réalisation de projets communs, à définir sur un mode partenarial et citoyen)*



## MOT DE CONCLUSION

Le CESER soutient la démarche de la Collectivité en termes d'évaluation des interventions régionales comme en témoigne les indicateurs présentés pour chaque pilier de la mandature. Le CESER encourage la Collectivité à coordonner l'ensemble de ses services pour que ces indicateurs soient systématiquement remplis de manière homogène dans tous les documents financiers du Conseil régional, afin de concourir aux exigences de transparence et d'efficacité vis-à-vis des citoyens. Ces indicateurs permettent de mesurer l'avancée, le suivi mais également les résultats quantitatifs et qualitatifs des interventions régionales.

Le CESER rappelle la priorité accordée par les signataires du Mémoire d'Ancre Territoriale aux indicateurs d'impact sous l'angle de l'Ancre territoriale, garant d'une maximisation des retombées économique, sociale et environnementale pour le territoire dans un souci d'amélioration de l'activité, du pouvoir d'achat et de création d'emplois locaux.

Afin d'impulser une culture de l'évaluation, le CESER souhaite que les projets d'investissements engagés par la Collectivité puissent faire l'objet d'une évaluation socio-économique en amont de la prise de décision afin d'en mesurer les impacts attendus. Ces données de référence pourront permettre de comparer les écarts entre les potentialités avec les impacts réellement observés sur le territoire dans un souci de transparence de l'action publique mais aussi pour améliorer, si nécessaire, celles mises en œuvre.



ANNEXE  
**DÉCLARATION DE LA CGTR**

# CESER

## Assemblée plénière du 20 juin 2019 :

### déclaration de la CGTR

La collectivité régionale est engagée dans l'expérimentation du compte financier unique, en remplacement des traditionnels compte administratif (ordonnateur) et compte de gestion (comptable,public).

Elle expérimente également la procédure de certification par un commissaire aux comptes. Ces évolutions s'inscrivent pleinement dans le projet gouvernemental de créer à moyen terme des agences comptables placées sous l'autorité hiérarchique de l'ordonnateur, en lieu et place du comptable public actuel totalement indépendant du pouvoir politique.

Une telle agence, remettant en cause le principe républicain de séparation entre ordonnateur et comptable datant de la révolution, est donc clairement dangereuse en matière d'indépendance du comptable vis à vis de l'ordonnateur, dangereuse pour la qualité du contrôle des deniers publics.

La démarche poursuivie par le gouvernement consiste, dans le seul souci de réduire les emplois publics, à supprimer tout mécanisme de contrôle et de sécurité dans le maniement des fonds publics, en entérinant la suppression du principe de séparation ordonnateur – comptable.

Au moment où de nombreuses instances, et notamment le CESER, insistent sur l'impérieuse nécessité d'une évaluation des politiques publiques, ces régressions dans la gestion des comptes publics ne sont pas admissibles.

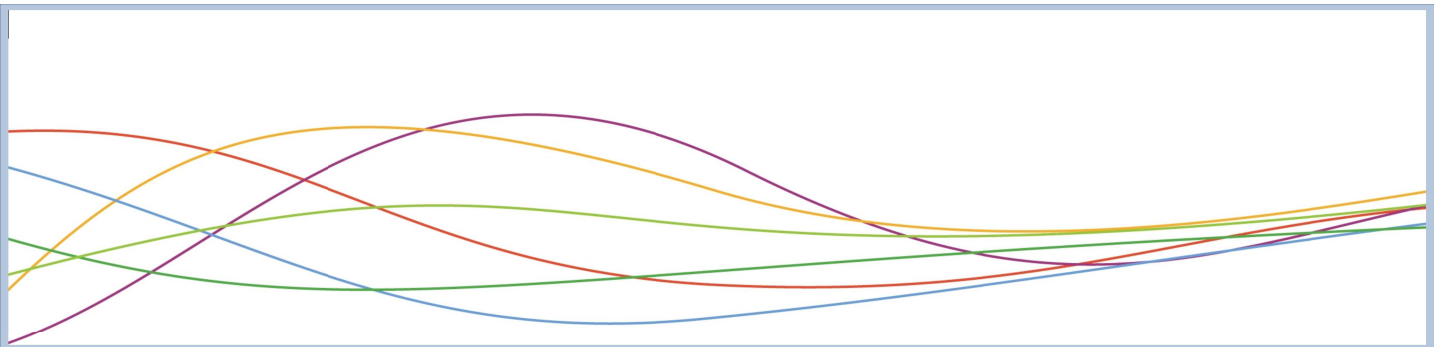
Pour la CGTR, cette séparation et l'indépendance du comptable sont les gardes-fous indispensables contre les dérives dans l'utilisation des deniers publics. Elles mériteraient au contraire d'être confirmées et consolidées.

Plus que jamais les services publics sont un des cœurs de cible des attaques gouvernementales.

Alors que les services de l'État sont déjà exsangues à La Réunion, les pouvoirs publics entendent réduire de manière encore plus drastique les moyens alloués en accentuant l'austérité budgétaire dans le projet de loi de finances pour 2020.

Boîte à outils du processus de destruction en cours, le projet de loi portant transformation de la fonction publique veut en finir avec les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, constitutifs avant tout d'une garantie d'impartialité et de neutralité dans la mise en œuvre du service public.

Cette politique est inacceptable ! Dans un tel contexte, la CGTR réitère son exigence de retrait du projet de loi portant transformation de la fonction publique.



**CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

10, rue du Béarn - B.P. 17191  
97804 Saint-Denis Cedex 9

Tél. : 0262 97 96 30  
Fax. : 0262 97 96 31

ceser-reunion@ceser-reunion.fr  
www.ceser-reunion.fr

[www.ceser-reunion.fr](http://www.ceser-reunion.fr)



ceser974

